

Débat d'orientation budgétaire 2023



Conseil communautaire du 15 mars 2023

Sommaire

Le cadre règlementaire	3
Le contexte général / Situation économique et sociale	7
Le budget principal	14
Le budget annexe eau potable	53
Le budget annexe de l'assainissement	60
Le budget annexe de la pépinière d'entreprises	67
Le budget annexe de la zone d'activité d'Attenschwiller	73
Le budget annexe de la zone d'activité du Technoparc	75
Le budget annexe de zone d'activité de Ranspach-le-Bas	77
Le rapport ressources humaines	79



Le cadre réglementaire

Les objectifs du DOB

- Présenter les orientations budgétaires de la collectivité
- Informer sur la situation financière de la collectivité

Dispositions légales

- Le DOB est une étape obligatoire pour toutes les communes de 3 500 habitants et plus ainsi que pour les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus. En cas d'absence de DOB, toute délibération relative à l'adoption du budget primitif est illégale
- Le DOB doit intervenir dans un délai n'excédant pas deux mois avant le vote du Budget Primitif
- Le rapport d'orientation budgétaire doit comprendre des informations sur :
 - Une analyse rétrospective des ratios d'épargne et capacités de désendettement
 - Les orientations budgétaires : évolutions prévisionnelles des dépenses et recettes (fonctionnement et investissement) en précisant les hypothèses d'évolution retenues, notamment en matière de concours financiers, de tarification, de subventions et les évolutions relatives aux relations financières entre l'EPCI et ses communes membres
 - Les principaux investissements projetés y compris les engagements pluriannuels
 - Le niveau d'endettement et son évolution
 - Les taux d'imposition
- Le budget primitif est voté au cours d'une séance ultérieure et distincte. Le DOB ne peut intervenir ni le même jour, ni à la même séance que le vote du budget.

Les modifications introduites par la loi NOTRe

- Le DOB doit faire l'objet d'une délibération actée par le Conseil de Communauté
- Le DOB des EPCI doit être transmis obligatoirement aux communes membres, et celui des communes au Président de l'EPCI
- Pour les communes de plus de 10 000 habitants et les EPCI de plus de 10 000 habitants comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants, le rapport de présentation du DOB comporte en plus une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs
- Le formalisme relatif au contenu de ce rapport, à sa transmission et à sa publication reste à la libre appréciation de la collectivité.
Le rapport doit cependant contenir les informations prévues par la loi, être transmis au représentant de l'Etat et être publié
- Lorsqu'un site internet de la collectivité existe, le rapport adressé au Conseil doit être mis en ligne.

Le débat d'orientation budgétaire 2023 porte sur [7 budgets](#) :

- | | |
|--|------------|
| 1. Budget général avec reprise anticipée des résultats n – 1 | Budget TTC |
| 2. Budget assainissement (DSP+Régie) avec reprise anticipée des résultats n – 1 | Budget HT |
| 3. Budget adduction eau potable (DSP+Régie) avec reprise anticipée des résultats n – 1 | Budget HT |
| 4. Budget annexe de la pépinière d'entreprise à Schlierbach avec reprise anticipée des résultats n – 1 | Budget HT |
| 5. Budget de la zone d'activité d'Attenschwiller avec reprise anticipée des résultats n – 1 | Budget HT |
| 6. Budget de la zone d'activité « Technoparc » à Hésingue avec reprise anticipée des résultats n – 1 | Budget HT |
| 7. Budget de la zone d'activité de Ranspach-le-Bas avec reprise anticipée des résultats n – 1 | Budget HT |

Les BA Eau et Assainissement Régie et DSP ont été fusionnés à partir du 1^{er} janvier 2023



Le contexte général Situation économique et sociale

Le contexte général/Situation économique et sociale

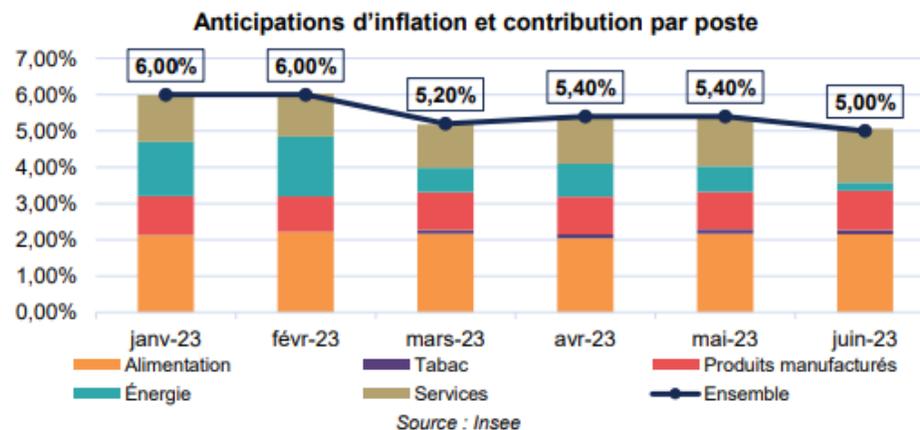
1. Un fort ralentissement de la croissance en 2023, sur fonds d'inflation persistante liée notamment au conflit en Ukraine et ses conséquences sur l'économie mondiale

➤ Les prévisions de croissance

La croissance du PIB en France devrait atteindre +2,6% en 2022, et est attendue entre + 0,8% et -0,5% pour 2023, avec de fortes incertitudes plutôt défavorables. Cependant, dans un contexte où les tensions sur les marchés de l'énergie finiraient par se détendre, l'économie française renouerait avec une croissance plus soutenue (+1,8%) à horizon 2024.

➤ Les prévisions d'inflation

L'inflation devrait commencer à ralentir à partir de mars 2023: de 6% en janvier, elle devrait descendre à 5% pour le mois de juin, avec des prix de l'énergie en baisse, contrairement à ceux des denrées alimentaires.



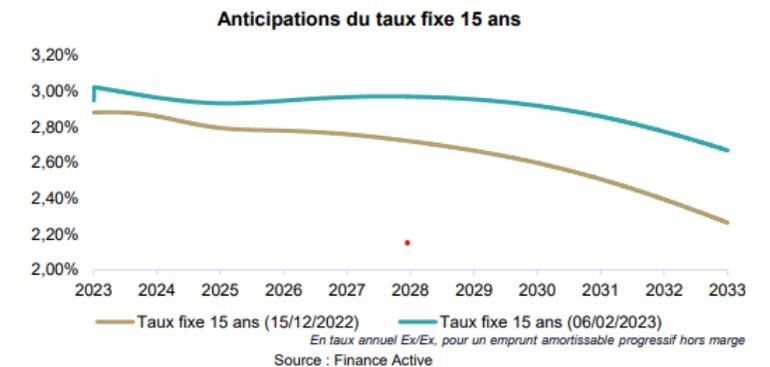
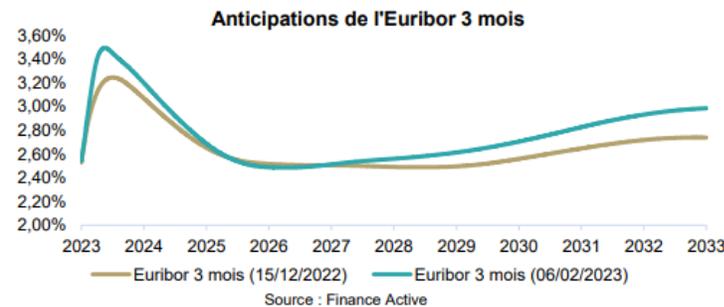
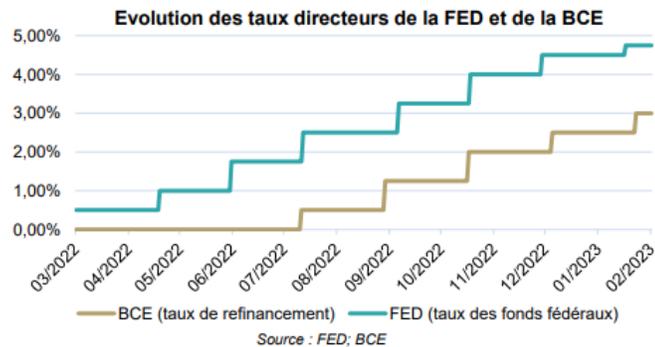
Le contexte général/Situation économique et sociale

➤ Les prévisions de taux de chômage

Au troisième trimestre 2022, le taux de chômage s'établissait à 7,3 % de la population active: il oscille entre 7,3 % et 7,4 % depuis la fin 2021. Compte tenu du ralentissement également attendu de l'emploi, le taux de chômage se maintiendrait autour de 7,3 % de la population active jusque mi-2023

➤ Les prévisions d'évolution des taux d'intérêt

La BCE a remonté encore une fois ses taux directeurs de 50 pts de base le jeudi 2 février 2023 à 3%. Il s'agit de sa cinquième hausse depuis le mois de juillet 2022 et les prochaines mesures dépendront de l'évolution de l'inflation. Ces mesures ont entraîné à la hausse les anticipations de marché des taux de court terme (3,4%) et de long terme (3%), mais dans des proportions mesurées.



Le contexte général/Situation économique et sociale

2. Les principales mesures de la LFI pour les collectivités

La Loi de Finances pour 2023 a été promulguée le 30 décembre 2022 au Journal officiel, avec les dispositions suivantes :

A. Fiscalité

- **CVAE** : La suppression de la CVAE (art.55) va être étalée sur 2 ans : 50% de moins en 2023, le reste en 2024. Les collectivités seront compensées par une fraction de TVA en 2 parts , une part fixe égale à la moyenne des montants de CVAE perçus entre 2020 et 2023 et une part complémentaire qui sera issue de la progression de l'enveloppe nationale de TVA (les modalités seront précisées dans un décret à paraître).
- **Revalorisation des bases** : la revalorisation forfaitaire s'élèvera, comme chaque année, au niveau du glissement annuel de l'IPCH mesuré à **7,1%** de novembre 2021 à novembre 2022 (le plafonnement de la revalorisation forfaitaire avait été envisagé mais n'a pas été retenu). *Concernant l'actualisation des valeurs locatives, celle-ci a de nouveau été décalée, aussi bien pour les particuliers que pour les entreprises. La réactualisation des valeurs locatives professionnelles qui devait s'appliquer pour 2023 a été repoussée à 2025, et celle des valeurs locatives d'habitation à 2028.*
- **Taxe d'aménagement** : le partage de la taxe d'aménagement est redevenu facultatif. Pour rappel, SLA a décidé par délibération du 14 décembre 2022 de n'instaurer ce partage que pour la TA perçue dans les zones d'activités intercommunales (recettes à partir de 2024 sur la TA perçue à ce titre par les communes en 2023).

Le contexte general/Situation économique et sociale

B. Les dotations

Le gouvernement a décidé d'abonder l'enveloppe globale de DGF à hauteur de 320M€, et ce afin de financer les hausses de dotation de solidarité rurale (DSR) et dotation de solidarité urbaine (DSU) sans écroter la dotation forfaitaire (DF) pour les communes et de la dotation d'intercommunalité (DI) pour les intercommunalités. Cela n'était pas arrivé depuis 13 ans.

L'évolution de la population de notre territoire continue à être très dynamique: +1,42% (après +1,73% en 2022). La population DGF au 1^{er} janvier 2023 s'établit ainsi à 85 575 habitants.

C. Le FPIC

L'enveloppe nationale du FPIC reste inchangée à 1 milliard d'euros en 2023, mais deux décisions importantes ont été prises. D'abord, la condition d'éligibilité liée à l'effort fiscal de l'ensemble intercommunal (celui-ci est dit "agrégé") est supprimée. Depuis 2016, l'effort fiscal devait être supérieur à 1. Sans la mesure, de nombreux ensembles intercommunaux perdraient le bénéfice du Fpic dans les prochaines années. Une autre mesure met en place une garantie de sortie progressive de l'éligibilité au reversement du Fpic sur 4 années.

Le contexte général/Situation économique et sociale

D. Les dispositifs d'aide

- Le « **filet de sécurité** » : L'article 14 de la loi de finances rectificative pour 2022 avait mis en place un « filet de sécurité » à hauteur de 430 millions d'euros pour aider les collectivités face à la hausse du point d'indice, du coût de l'alimentation et de l'énergie. Cette aide a été reconduite dans la Loi de Finances pour 2023 à hauteur de 1,5 milliards d'euros pour soutenir les collectivités face à la hausse des dépenses énergétiques. *Toutefois, elle est ciblée uniquement sur les dépenses d'énergie, et toujours sur les collectivités constatant une baisse de leur épargne brute (-15%).*
- L'« **amortisseur électricité** » : Ce nouveau mécanisme sera appliqué de manière automatique à toutes les collectivités, non éligibles aux TRV, potentiellement bénéficiaires à partir du 1er janvier 2023. L'amortisseur portera sur le volet de la facture d'électricité impacté par les prix du marché. Chaque collectivité devra confirmer à son fournisseur d'électricité qu'elle relève bien du statut permettant de bénéficier de l'amortisseur électricité. Une prise en charge de 50 % des surcoûts sera appliquée à partir d'un prix de référence fixé à 180 €/MWh et jusqu'à un plafond de 500 €/MWh. Cette mesure s'appliquera sur l'ensemble des contrats d'électricité souscrits par les collectivités pour 2023.

Le contexte général/Situation économique et sociale

3. Le Fonds vert

Annoncé par la Première ministre, Élisabeth Borne, le 27 août dernier, le fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, aussi appelé « fonds vert », est doté de 2 milliards d'euros afin d'aider, dès 2023, les collectivités territoriales à accélérer leur transition écologique. Le fonds finance ainsi trois types d'actions :

- Le renforcement de la performance environnementale dans les territoires
- Leur adaptation au changement climatique
- L'amélioration du cadre de vie.

Dans le détail, ce sont 13 domaines qui peuvent être subventionnés par le Fonds vert: Rénovation énergétique des bâtiments publics locaux, Rénovation des parcs lumineux d'éclairage public, Soutien au tri à la source et valorisation des biodéchets, Protection des bâtiments contre les vents cycloniques, Incendies et végétation, Milieux aquatiques et inondations, Collectivités montagne, Renaturation des villes, Recul du trait de côte, Biodiversité, Covoiturage, Recyclage foncier, ZFE.

Les enveloppes seront à la main des préfets. Il s'agit d'une subvention a posteriori, qui ne peut donc être versée que sur facture, après réalisation du projet, avec un système d'avances pouvant aller jusqu'à 80% du total.



Le budget principal

I. Analyse rétrospective

1. Les résultats 2022

Résultat de fonctionnement

On constate une détérioration du résultat de fonctionnement (-0,8 M€, soit -33%) : en 2022, les dépenses ont ainsi augmenté nettement plus rapidement que les recettes.

Dépenses de fonctionnement	2021.	2022.	Evolution	En %
Masse salariale	12 212 354	12 918 178	705 824	5,8%
Fonctionnement (chap. 011 et 65)	23 445 573	27 526 899	4 081 326	17,4%
Attributions de compensation + FPIC	26 092 366	25 835 742	- 256 625	-1,0%
Charges financières	444 682	566 729	122 047	27,4%
Charges exceptionnelles	168 458	1 660 248	1 491 790	NS
Amortissements et autres Op. d'ordre	2 454 064	3 249 461	795 397	32,4%
TOTAL dépenses	64 817 499	71 757 257	6 939 758	10,7%
Recettes de fonctionnement	2021.	2022.	Evolution	En %
Impôts et taxes	41 744 333	44 959 380	3 215 047	7,7%
Dotations	13 840 779	14 333 169	492 390	3,6%
Subventions	4 403 475	4 789 622	386 147	8,8%
Autres produits de gestion courante	4 238 432	4 661 794	423 363	10,0%
Produits exceptionnels et op. d'ordre	303 683	1 554 548	1 250 865	NS
Excédent de fonctionnement reporté	2 685 842	3 069 145	383 303	14,3%
TOTAL recettes	67 216 543	73 367 657	6 151 114	9,2%
Solde de fonctionnement	2 399 045	1 610 400	- 788 644	-32,9%
Solde de l'année (hors report)	- 286 797	- 1 458 744		

Evolution 2021/2022 des dépenses :

- Masse salariale : 6 mois avec pt d'indice revalorisé
- Fonctionnement : intégration BA OM et augmentation des coûts déchets (+1,6 M€), énergie & alimentation (+0,9 M€), plan de relance habitat (+0,7 M€), coûts transport (+0,2 M€)
- Charges exceptionnelles : indemnité Covid + inflation Métrocars (+1,5 M€)

Evolution 2021/2022 des recettes :

- Produits fiscaux :
 - o revalorisation et dynamique des bases CFE, TF et TVA (compensation TH) : +1,6 M€, mais baisse des rôles supp. -0,5 M€
 - o TEOM: intégration du BA OM + passage redevance-taxe + bases : +2,1 M€
- Produits de gestion courante :
 - o Entrées piscines: +0,3 M€
 - o Produits déchets: +0,5 M€
 - o Facturation salaires aux BA: -0,2 M€ (intégration BA OM)
- Produits exceptionnels : régul indemnité Covid Métrocars (-0,4 M€)

Budget Principal

I. Analyse rétrospective

Résultat d'investissement

A fin 2022, on constate une amélioration du résultat d'investissement, avec une baisse des dépenses opérationnelles constatées. Cependant, cette amélioration est largement réduite par la prise en compte des RAR 2022.

Dépenses d'investissement	2021.	2022.	Evolution	En %	RAR 2022
Dépenses opérationnelles	10 118 587	6 042 059	- 4 076 529	-40,3%	2 753 520
Remboursement des emprunts	2 748 699	3 300 788	552 090	20,1%	
Opérations d'ordre	638 572	2 322 181	1 683 609	NS	
Déficit N-1 reporté	2 659 898	2 171 324	- 488 574	-18,4%	
TOTAL Dépenses	16 165 757	13 836 352	- 2 329 404	-14,4%	2 753 520
Recettes d'investissement	2021.	2022.	Evolution	En %	RAR 2022
Subventions et FCTVA	2 418 619	909 676	- 1 508 943	-62,4%	1 566 390
Nouveaux emprunts	6 001 220	8 006 360	2 005 140	33,4%	-
Amortissements et autres op. d'ordre	2 928 724	4 611 028	1 682 305	57,4%	
Excédent N-1 reporté + 1068	2 479 694	35 160	- 2 444 534	-98,6%	
TOTAL Recettes	13 828 256	13 562 224	- 266 032	-1,9%	1 566 390
	2021.	2022.	Evolution	En %	RAR 2022
Solde d'investissement	- 2 337 500	- 274 128	2 063 372	-88,3%	- 1 187 130
<i>Solde réel (hors emprunt et reports)</i>	<i>- 8 158 516</i>	<i>- 6 144 324</i>	<i>2 014 192</i>	<i>-24,7%</i>	

Principaux projets portés en 2022 :

- Fonds de concours aux communes: 0,9 M€
- Equipements pour les déchets ménagers 0,6 M€ (BOM, conteneurs, etc.)
- Etudes: 0,5 M€ (Schéma cœur d'agglo, ZA Sierentz, ...)
- Voirie 0,6 M€ (ZA Liesbach, Parc des carrières, giratoire déchetterie Ouest, ...)
- Pistes cyclables 0,9 M€ (Leymen, bande de roulement Canal de Huningue Nord, ...)
- Transports publics 0,7 M€ (travaux Tram et solde du contentieux Bouygues)
- Sport 0,3 M€ (divers travaux sur installations sportives)
- Administration générale 0,3 M€ (font 0,1 M€ liés à l'ouverture de l'Espace France Services de Ranspach le Bas)

Budget Principal

I. Analyse rétrospective

Equilibre global

Le résultat global 2022 du budget principal, de +149 000 € seulement, est quasi-nul et de très loin le plus bas constaté par SLA depuis 2017.

Résultat du budget principal	2021.	2022.	Evolution
Résultat de fonctionnement (1)	2 399 045	1 610 400 -	788 644
Résultat d'investissement (2)	- 2 337 500 -	274 128	2 063 372
RAR Dépenses (3a)	2 854 897	2 753 520 -	101 377
RAR Recettes (3b)	5 903 695	1 566 390 -	4 337 305
Solde des restes à réaliser (3): 3b-3a	3 048 798 -	1 187 130 -	4 235 928
Résultat global avec RAR: (1)+(2)+(3)	3 110 342	149 142 -	2 961 200

Rappel des résultats globaux du budget principal constatés de 2017 à 2022

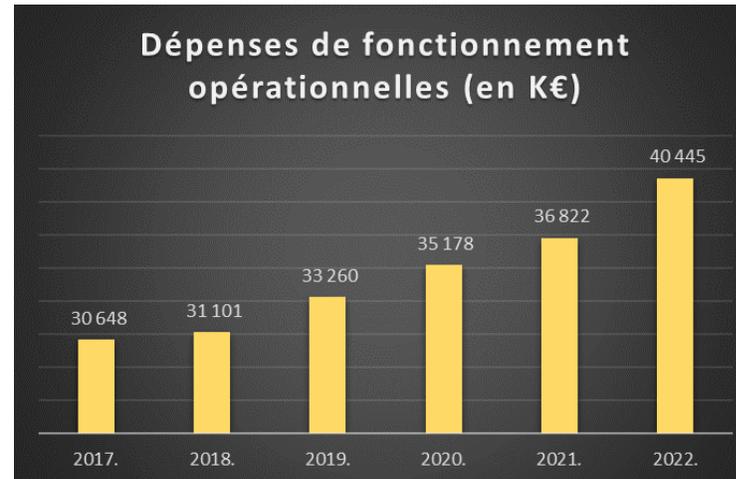
	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Résultat net avec couverture des RAR et reports N-1	3 258 591	8 562 049	5 058 158	2 685 842	3 110 342	149 142

➔ Ces résultats doivent être analysés au regard de toute la période 2017-2022

2. Analyse rétrospective 2017 -2022

Budget Principal SLA-Fonctionnement

- Les dépenses de fonctionnement ont augmenté progressivement avec la montée en charge des compétences de l'Agglomération.

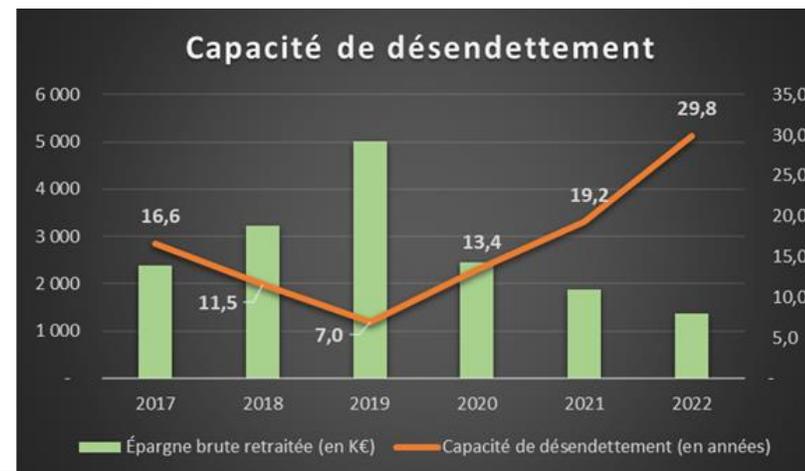
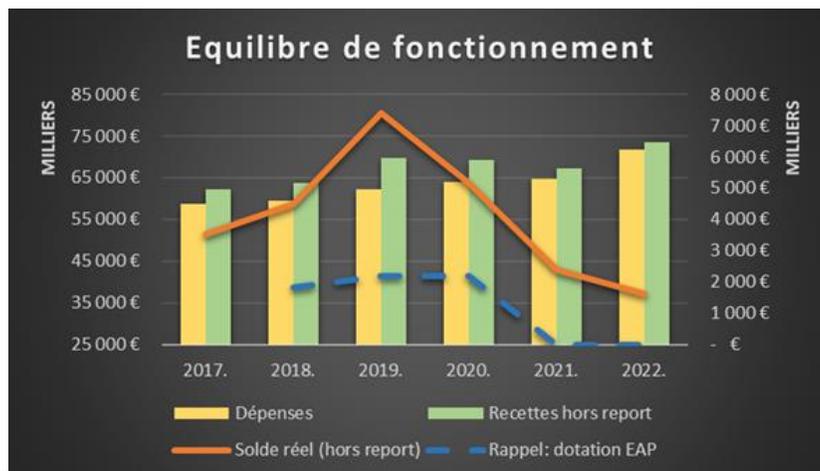


- Cette augmentation s'est accélérée en 2022 avec à la fois l'impact de l'augmentation du point d'indice de la FP, du coût des énergies et de l'inflation en général, mais également une augmentation spécifique et particulièrement importante des coûts de traitement des déchets ménagers et des coûts du transport (compensation des pertes de recettes Covid et forte révision des prix due à l'augmentation du prix des carburants).

Budget Principal

I. Analyse rétrospective

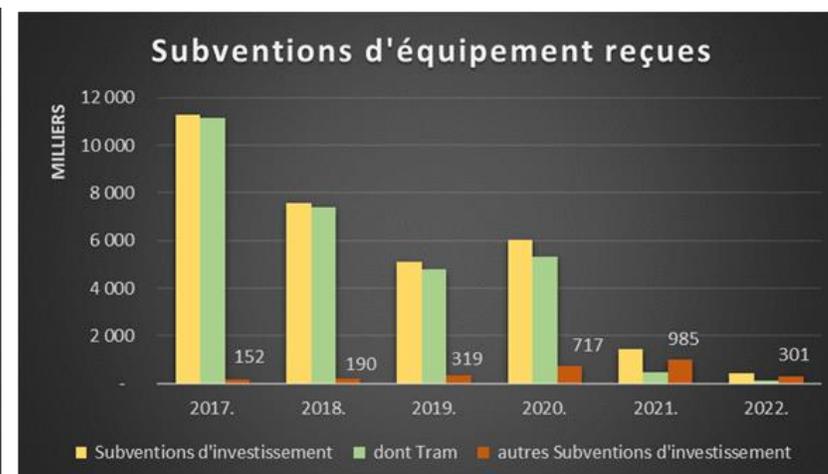
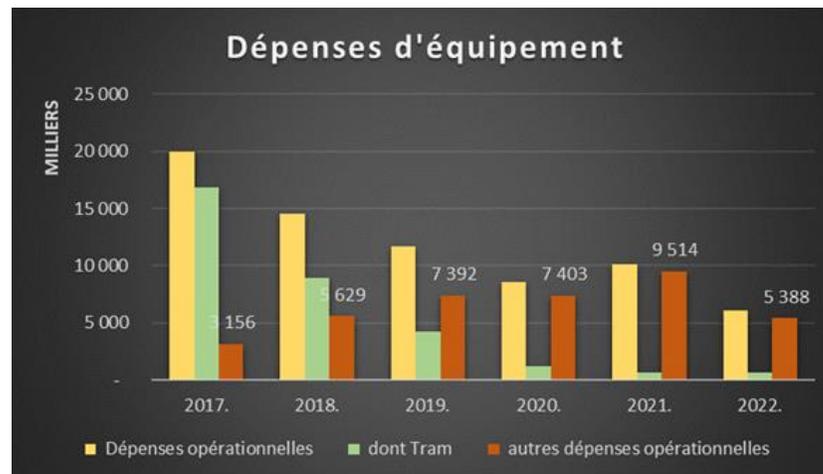
- La dynamique des produits fiscaux aurait pu globalement permettre de financer l'augmentation des dépenses,
 - Toutefois, à partir de 2021, SLA a perdu le bénéfice de la dotation EAP (2,3 M€ par an) et cette perte n'a pas encore été compensée par l'Etat, malgré toutes les démarches engagées.
 - L'effet cumulatif de cette perte de dotation a eu pour conséquence la réduction de l'équilibre entre les recettes et les dépenses de fonctionnement et la diminution corrélative de la capacité d'autofinancement.
- ⇒ Entre 2020 et 2022, l'Agglomération a ainsi perdu progressivement les moyens de financer ses investissements.



Budget Principal SLA-Investissement

Budget Principal I. Analyse rétrospective

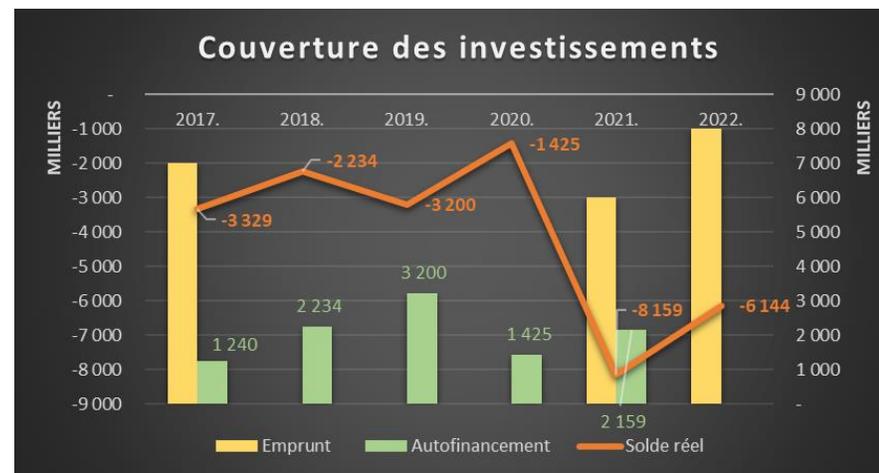
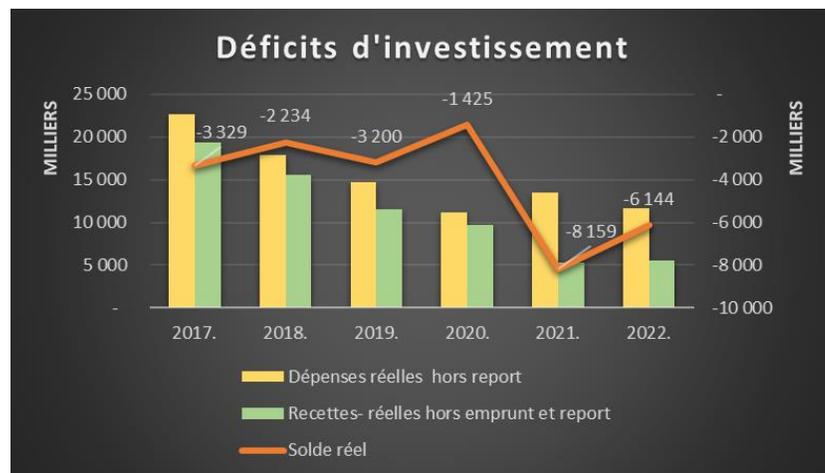
- Au-delà de l'extension du tram (30 M€ entre 2017 et 2019 pour l'essentiel), l'Agglomération a porté entre 2017 et 2022 **des projets importants** : THD (5,3 M€ entre 2018 et 2022), création de pistes cyclables (3 M€ entre 2017 et 2022 et un schéma directeur global de 20 M€ à horizon 2030), aménagement du Parc des carrières (0,7 M€ en 2021 et 2022), Pôle de Sierentz (0,7 M€ en 2018-2019), giratoires bld Alsace / rue Rhin à Huningue (0,8 M€) et accès à la déchetterie Ouest (1 M€), études (4 M€ entre 2017 et 2022, et notamment sur le Technoparc, la ZA des Lys, etc.), création du pôle Alpha (1,6 M€ en 2021-2022), ...
- En parallèle, **les enveloppes courantes de travaux** (piscines, déchets ménagers, travaux d'entretien des pistes cyclables, équipement des services, fonds de concours aux communes et subventions aux bailleurs sociaux) représentent de 4 à 5 M€ par an ,
- Cependant, en dehors du Tram (29 M€ entre 2017 et 2022), SLA n'a bénéficié en parallèle que de **beaucoup trop peu de recettes d'investissement** : entre 2017 et 2022, 2,7 M€ au total sur 38 M€ de dépenses d'investissement hors Tram.



Budget Principal

I. Analyse rétrospective

- Au total, on constate que les dépenses d'équipement sont durablement supérieures aux recettes d'investissement réelles d'où un besoin d'investissement important à couvrir,
- Et que la collectivité dégage autofinancement insuffisant, ce qui a nécessité des recours à l'emprunt qui se sont accélérés avec la perte de la dotation EAP (7 M€ en 2017, 6 M€ en 2021 et 8 M€ en 2022).

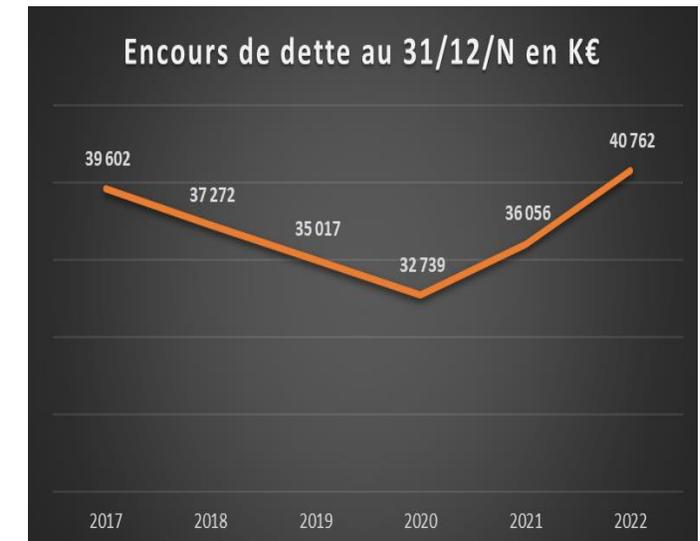
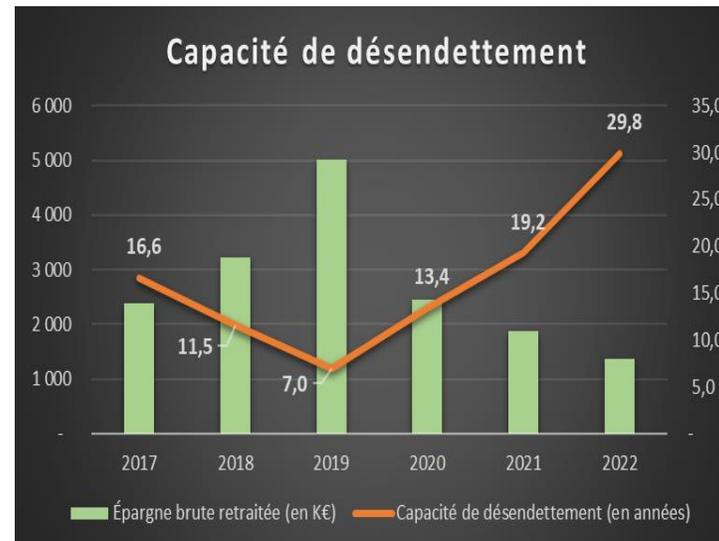
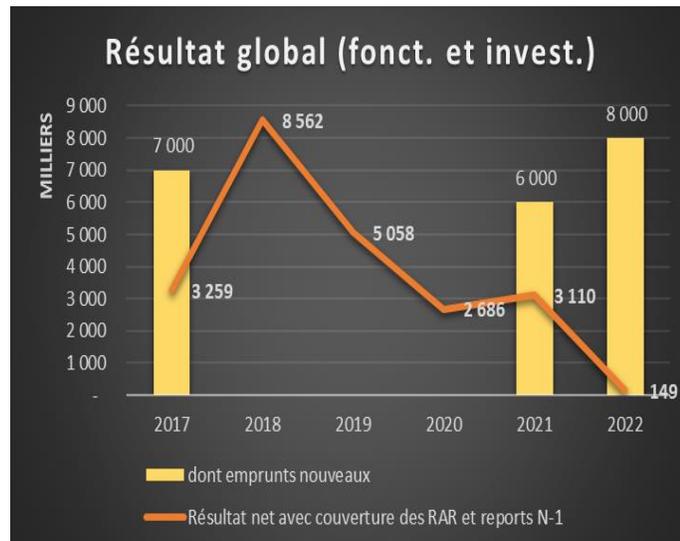


Budget Principal

I. Analyse rétrospective

Budget Principal SLA

- Les résultats globaux (fonctionnement et investissement) ont ainsi fondu progressivement, malgré le recours accru à l'emprunt pour financer la section d'investissement.
- Et le niveau d'emprunt est devenu très important au regard de l'autofinancement affaibli, d'où une capacité d'endettement qui s'est réduite progressivement - le ratio de durée de désendettement étant désormais de 29,8 années.



Evolution des épargnes en montant :

Evolution des épargnes - budget principal	2017 (CA)	2018 (CA)	2019 (CA)	2020 (CA)	2021 (CA)	2022 (CA prev.)
Dépenses de fonct. réelles hors intérêts de la dette	60 777 021 €	59 362 928 €	62 318 636 €	63 998 562 €	64 817 499 €	71 757 257 €
Recettes de fonctionnement réelles hors Reports N-1	58 059 008 €	60 587 409 €	65 240 349 €	64 105 939 €	64 530 702 €	70 298 513 €
Epargne de gestion courante	3 178 012 €	3 729 720 €	5 465 442 €	3 225 572 €	2 476 725 €	2 463 146 €
Épargne brute retraitée (CAF)	2 709 075 €	3 232 381 €	5 009 230 €	2 441 375 €	1 873 140 €	1 366 874 €
Remboursements d'emprunts	2 209 505 €	2 313 838 €	2 255 406 €	2 280 113 €	2 748 699 €	3 300 788 €
Épargne nette	499 570 €	918 543 €	2 753 824 €	161 262 € -	875 559 € -	1 933 914 €
Encours de dette au 31/12	39 601 992 €	37 271 593 €	35 017 181 €	32 738 918 €	36 056 372 €	40 761 944 €
Capacité de désendettement en années	14,6	11,5	7,0	13,4	19,2	29,8

Budget Principal

I. Analyse rétrospective

Cette situation dégradée, principalement due à la perte de la dotation EAP et aux effets de l'inflation, amène à s'interroger sur :

- La capacité d'investissement de l'Agglomération à court et moyen terme et ainsi sur les crédits inscrits à date dans le plan prévisionnel d'investissement (PPI) ;
- Les orientations à donner au budget 2023 pour contenir la situation sans la dégrader davantage et si possible l'améliorer.

II. Rappels sur le PPI à date

Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)

Le PPI synthétise les projets d'investissements (portés ou cofinancés) de SLA, connus à ce jour, et ce de façon détaillée pour les années 2023 à 2026 et de façon plus globalisée pour les années 2027 et suivantes. Le périmètre du PPI recouvre le budget principal et les budgets annexes de ZA, mais pas les budgets Eau et Assainissement qui ont vocation à s'équilibrer par leurs ressources propres.

Cet exercice est réalisé à date, et en Euros 2023 sans prise en compte d'une hypothèse d'inflation. L'année 1 de ce PPI, soit 2023, correspond aux orientations budgétaires de l'année telles que précisées ci-après.

Une évaluation à date également des recettes d'investissement est présentée au regard des dépenses. Sont prises en compte les subventions d'investissement à recevoir et les ventes d'actif. A contrario, la recette de FCTVA est évaluée globalement par ailleurs.

Afin de fournir une information complète aux élus sur le besoin complet de financement, les investissements courants des services ont été ajoutés aux grands projets.

Le PPI fait ainsi apparaître des dépenses prévisionnelles extrêmement importantes sur les exercices 2024 et 2025 notamment. Il sera dès lors nécessaire, dès après le vote du BP 2023, d'entamer un travail de recalibrage de ces dépenses et engagements de la collectivité pour revenir à une charge restant finançable.

	DEPENSES D'INVESTISSEMENT (€)						RECETTES D'INVESTISSEMENT (€) - Subv.et ventes BA (hors FCTVA)					
	2023	2024	2025	2026	2027 et suiv.	TOTAL	2023	2024	2025	2026	2027 et suiv.	TOTAL
TOTAL INVESTISSEMENTS	8 896 883	27 008 014	22 277 298	14 301 298	42 405 772	114 889 265	2 985 095	8 408 095	7 046 671	4 522 292	9 293 249	32 255 402
TOTAL INVEST. HORS BUDGETS ANNEXES	8 565 100	15 985 798	12 277 298	8 919 298	42 405 772	87 744 365	1 197 995	2 306 032	1 672 757	737 431	3 097 750	9 011 964

Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) – Grands projets

Budget Principal II. Rappels sur le PPI à date

GRANDS PROJETS	DEPENSES D'INVESTISSEMENT (€)						RECETTES D'INVESTISSEMENT (€) - Subv.et ventes BA (hors FCTVA)					
	2023	2024	2025	2026	2027 et suiv.	TOTAL	2023	2024	2025	2026	2027 et suiv.	TOTAL
5A3F	0	1 000 000	1 000 000	1 000 000	12 000 000	15 000 000						
Déchetterie Ouest	410 000	3 400 000	750 000	0	0	4 560 000	200 000	500 000	200 000			900 000
Pôle Hagenthal Le Bas	600 000	2 005 000	1 105 000	78 000	0	3 788 000	172 000	320 000	81 600			573 600
Cosec Collège de Kembs	500 000	881 798	881 798	881 798	0	3 145 393						
Aire GDV (Kembs+Blotzheim)	0	0	0	0	6 400 000	6 400 000					DSIL ?	
Schéma directeur 2020-2030) des pistes cyclables	497 728	1 756 000	2 590 500	1 000 000	16 255 772	22 100 000	266 000	579 228	1 016 592	392 431	3 097 750	5 352 000
ZA existantes (Blotzheim, Hégenheim, Hésingue)	1 047 000	940 000	0	0	0	1 987 000	300 000	540 000				840 000
Pôle de Santé St. Louis/Hésingue	0	0	0	0	0	0						
CINE-Petite Camargue	0	100 000	480 000	950 000	950 000	2 480 000						
Panneaux Photovoltaïques et travaux induits	170 000	304 000	670 000	209 500	0	1 353 500		21 804	29 565		0	51 369
Projet station vélo gare	370 000	0	0	0	0	370 000	135 400					135 400
Navette électrique clinique	0	400 000	0	0	0	400 000						0
Tourisme - Parc des carrières	0	0	0	0	à voir	0	12 300					12 300
ZAE du Technoport	9 100	0	0	0	à voir	9 100						
Bâtiment crèche Landser		155 000			2 000 000	2 155 000						
TOTAL GRANDS PROJETS - BUDGET PRINCIPAL	3 603 828	10 941 798	7 477 298	4 119 298	37 605 772	63 747 993	1 073 400	1 961 032	1 327 757	392 431	3 097 750	7 852 369
ZAE du Lys (futur BA)	162 300	5 000 000	5 000 000	5 000 000	0	15 162 300	0	3 000 000	3 000 000	3 000 000	0	9 000 000
ZAI Grün Sierentz (futur BA)	246 600	5 000 000	5 000 000	382 000	0	10 628 600	0	0	3 000 000	6 980 000	0	9 980 000
ZA Ranspach (BA)	331 784	1 022 217	0	0	0	1 354 000	0	124 500	300 000	270 900	0	695 400
TOTAL GRANDS PROJETS - BUDGETS ANNEXES	740 684	11 022 217	10 000 000	5 382 000	0	27 144 900	1 787 100	6 102 064	5 373 914	3 784 862	6 195 499	23 243 438
TOTAL GRANDS PROJETS	4 344 512	21 964 014	17 477 298	9 501 298	37 605 772	90 892 893	2 860 500	8 063 095	6 701 671	4 177 292	9 293 249	31 095 807

- **Cosec de Kembs** : suite à discussion avec la commune (le 23.02.2023) qui cofinance le projet à même hauteur que SLA, le projet serait repoussé à un démarrage en 2026 (à valider avec la CeA). Par ailleurs, un « plan B » est envisagé pour encore diminuer la charge de cet investissement et qui consisterait en une rénovation/extension de la salle polyvalente de la commune, mise à disposition du collège, plutôt qu'une nouvelle construction. Une étude doit encore valider cette hypothèse.
- **5A3F** : SLA a pris l'engagement de participer au projet, pour un montant total de 15M d'euros à verser au fur et à mesure de l'avancement des travaux dont le démarrage est prévu en 2024. Au regard de la situation de SLA, un étalement de cette dette sur une période plus longue est en cours de négociation avec la CeA.



III. Les orientations budgétaires pour 2023

Budget 2023

III. Les orientations budgétaires pour 2023

Contexte d'élaboration du BP 2023

- La préparation du budget 2023 s'est faite dans un contexte d'incertitudes majeures : un environnement économique instable (croissance, inflation, prix de l'énergie, etc.), et encore des incertitudes sur le détail des nouveaux dispositifs que l'Etat met en place pour soutenir les collectivités dans le cadre de ce contexte particulièrement difficile,
- Les recettes fiscales de SLA devraient augmenter en 2023, avec la revalorisation des bases fiscales (+7,1%) et une progression des compensations assises sur les produits de TVA (+5,1%), du fait de l'inflation.
- SLA bénéficiera d'une nouvelle recette de fonctionnement au travers du versement mobilité, mais fléchée vers les dépenses liées à la mobilité. Le montant de cette recette est incertain (estimé à 1,8 M€ pour 2023) et elle ne sera reversée par l'URSSAF que par 12èmes à partir du mois de mars 2023.
- Aucune certitude sur l'éventuel bénéfice en 2023 d'une partie de la dotation de compensation attendue de l'Etat au titre de la CET dans l'enceinte de l'EAP, ni sur son montant, qui devrait cependant être de 1 M€ au minimum.
- Les dépenses de fonctionnement devraient fortement s'accroître, avec l'effet en année pleine de l'augmentation des marchés gaz et électricité (malgré une compensation partielle au titre de l'amortisseur tarifaire) et de l'augmentation du point d'indice actée en juillet 2022.

Budget Principal

III. Les orientations budgétaires pour 2023

Dans ce contexte, l'équilibre financier du BP 2023 a demandé d'opérer de vrais choix sur le niveau d'ambition que la collectivité pouvait se permettre d'avoir pour cette année à venir, avec :

- des adaptations des politiques publiques et des services rendus à la population;
- le report, la revue à la baisse, voire le renoncement à certains projets;
- ou a contrario, l'accélération d'autres projets (photovoltaïque, etc).

⇒ Ces choix budgétaires impactent tous les domaines d'intervention de SLA.

⇒ Les élus référents ont ainsi été fortement impliqués dans la définition des arbitrages.

Budget Municipal

III. Les orientations budgétaires pour 2023

La procédure d'élaboration du DOB

Afin de renforcer ce portage collectif des orientations budgétaires pour 2023, il a ainsi été décidé de procéder en plusieurs étapes d'élaboration :



- les services ont élaboré une première proposition en accord avec leur(s) élu(s) référent(s);
- L'ensemble des propositions a été examiné dans le cadre de réunions techniques sous l'égide de la DGS et de la Direction des Finances au prisme de leur faisabilité globale, de la cohérence d'ensemble, des propositions de priorisations ou de reports de programmation pour s'approcher de l'équilibre ;
- une réunion d'arbitrage politique, avec un groupe de travail ad'hoc (cf. slide suivant) s'est tenue le 22 février pour adopter une décision collective sur les priorisations en vue d'atteindre l'équilibre ;
- Enfin, la réunion de Bureau et Conférence des Maires réunis le 2 mars a permis de procéder aux choix finaux sur l'équilibre des orientations budgétaires 2023.

Budget 2023

III. Les orientations budgétaires pour 2023

Mise en place d'un groupe de travail politique

Pour favoriser l'opérationnalité de la réunion d'arbitrage politique, un groupe de travail au format plus réduit que le Bureau a été mis en place.

Ce groupe de travail, sous la Présidence de M. Deichtmann, a été composé des membres du Bureau dont les budgets sont les plus significatifs (déchets ménagers, patrimoine, infrastructures, transports, petite enfance, sport...), de l'élu en charge de la transition énergétique qui est transversale ainsi que, du fait des financements croisés et subventions à attendre de ces collectivités, des Conseillers d'Alsace et régionaux présents au Bureau.

Le groupe de travail était par ailleurs ouvert à tout autre membre du Bureau souhaitant s'y joindre.

Ce groupe de travail, composé de 16 élus, s'est ainsi réuni le 22 février 2023 afin d'opérer un certain nombre d'arbitrages budgétaires.

1. Le budget de fonctionnement

Budget Municipal III. Les orientations budgétaires pour 2023

Equilibre avant arbitrages direction

Sur la base des demandes des services, la section de fonctionnement ne permettait de dégager que 921 K€ de résultat net pour financer le budget d'investissement

Dépenses de fonctionnement	BP+BS 2022	Avant arbitrages Direction		
		BP 2023	Evolution	En %
011. Charges à caractère général	17 746 900	20 170 270	2 423 370	13,7%
012. Charges de personnel et frais assimilés	13 144 000	14 000 000	856 000	6,5%
014. Atténuations de produits	25 835 900	25 833 500	- 2 400	0,0%
023. Virement à la section d'investissement	436 269			
042. Opérations d'ordre de transfert entre	3 279 230	3 347 500	68 271	2,1%
65. Autres charges de gestion courante	11 378 350	11 078 766	- 299 584	-2,6%
66. Charges financières	599 600	580 700	- 18 900	-3,2%
67. Charges exceptionnelles	1 744 010	42 000	- 1 702 010	-97,6%
68. Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	4 494 000	27 000	- 4 467 000	-99,4%
TOTAL dépenses	78 658 259	75 079 736	- 3 578 522	-4,5%
Recettes de fonctionnement	BP+BS 2022	BP 2023	Evolution	En %
002. Résultat d'exploitation reporté	3 069 145	149 142	- 2 920 003	-95,1%
013. Atténuations de charges	129 000	70 000	- 59 000	-45,7%
042. Opérations d'ordre de transfert entre	981 682	141 000	- 840 682	-85,6%
70. Ventes de produits fabriqués, prestations de	3 683 500	3 706 350	22 850	0,6%
73. Impôts et taxes	44 665 500	49 511 200	4 845 700	10,8%
74. Dotations, subventions et participations	24 281 700	21 526 700	- 2 755 000	-11,3%
75. Autres produits de gestion courante	899 850	708 250	- 191 600	-21,3%
76. Produits financiers	-	-	-	
77. Produits exceptionnels	947 882	187 850	- 760 032	-80,2%
TOTAL recettes	78 658 259	76 000 492	- 2 657 767	-3,4%
Virement possible à la section d'investissement		920 756		

Equilibre après arbitrages direction

Les ajustements réalisés après l'examen détaillé des propositions par la Direction générale et les échanges avec les services ont permis **d'améliorer le résultat**, qui est passé à cette étape de 921 K€ à 2 130 K€

Dépenses de fonctionnement	Après arbitrages Direction			
	BP+BS 2022	BP 2023	Evolution	En %
011. Charges à caractère général	17 746 900	19 273 080	1 526 180	8,6%
012. Charges de personnel et frais assimilés	13 144 000	13 998 000	854 000	6,5%
014. Atténuations de produits	25 835 900	25 833 500	- 2 400	0,0%
023. Virement à la section d'investissement	436 269	-	- 436 269	-100,0%
042. Opérations d'ordre de transfert entre	3 279 230	3 347 500	68 271	2,1%
65. Autres charges de gestion courante	11 378 350	11 085 266	- 293 084	-2,6%
66. Charges financières	599 600	580 700	- 18 900	-3,2%
67. Charges exceptionnelles	1 744 010	33 800	- 1 710 210	-98,1%
68. Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	4 494 000	27 000	- 4 467 000	-99,4%
TOTAL dépenses	78 658 259	74 178 846	- 4 479 413	-5,7%
Recettes de fonctionnement	BP+BS 2022	BP 2023	Evolution	En %
002. Résultat d'exploitation reporté	3 069 145	149 142	- 2 920 003	-95,1%
013. Atténuations de charges	129 000	70 000	- 59 000	-45,7%
042. Opérations d'ordre de transfert entre	981 682	141 000	- 840 682	-85,6%
70. Ventes de produits fabriqués, prestations de	3 683 500	3 706 350	22 850	0,6%
73. Impôts et taxes	44 665 500	49 666 400	5 000 900	11,2%
74. Dotations, subventions et participations	24 281 700	21 676 650	- 2 605 050	-10,7%
75. Autres produits de gestion courante	899 850	712 250	- 187 600	-20,8%
76. Produits financiers	-	-	-	
77. Produits exceptionnels	947 882	187 850	- 760 032	-80,2%
TOTAL recettes	78 658 259	76 309 642	- 2 348 617	-3,0%
Virement possible à la section d'investissement		2 130 796		

Equilibre après arbitrages élus

Les arbitrages réalisés lors du groupe de travail des élus du Bureau ont permis d'améliorer le résultat, qui passerait ainsi à 2 322 K€

Dépenses de fonctionnement	Après arbitrages élus			
	BP+BS	BP 2023	Evolution	En %
011. Charges à caractère général	17 746 900	19 140 880	1 393 980	7,9%
012. Charges de personnel et frais assimilés	13 144 000	13 998 000	854 000	6,5%
014. Atténuations de produits	25 835 900	25 833 500	- 2 400	0,0%
023. Virement à la section d'investissement	436 269			
042. Opérations d'ordre de transfert entre	3 279 230	3 347 500	68 271	2,1%
65. Autres charges de gestion courante	11 378 350	11 026 066	- 352 284	-3,1%
66. Charges financières	599 600	580 700	- 18 900	-3,2%
67. Charges exceptionnelles	1 744 010	33 859	- 1 710 151	-98,1%
68. Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	4 494 000	27 000	- 4 467 000	-99,4%
TOTAL dépenses	78 658 259	73 987 505	- 4 234 484	-5,4%
Recettes de fonctionnement	BP+BS	BP 2023	Evolution	En %
002. Résultat d'exploitation reporté	3 069 145	149 142	- 2 920 003	-95,1%
013. Atténuations de charges	129 000	70 000	- 59 000	-45,7%
042. Opérations d'ordre de transfert entre	981 682	141 000	- 840 682	-85,6%
70. Ventes de produits fabriqués, prestations de	3 683 500	3 706 350	22 850	0,6%
73. Impôts et taxes	44 665 500	49 666 400	5 000 900	11,2%
74. Dotations, subventions et participations	24 281 700	21 676 650	- 2 605 050	-10,7%
75. Autres produits de gestion courante	899 850	712 250	- 187 600	-20,8%
76. Produits financiers	-			
77. Produits exceptionnels	947 882	187 850	- 760 032	-80,2%
TOTAL recettes	78 658 259	76 309 642	- 2 348 617	-3,0%
Virement possible à la section d'investissement		2 322 137		

Budget 2023

III. Les orientations budgétaires pour 2023

Le Bureau et la Conférence des Maires du 2 mars 2023 ont pris connaissance des éléments suivants concernant les évolutions budgétaires proposées en section de fonctionnement :

Budget de fonctionnement dépenses - Principales évolutions 2022 - 2023

📁 Chapitre 11 Charges à caractère général : +1 360 K€

Globalement des efforts de rationalisation ont été faits sur les dépenses inscrites au chapitre 11 pour contenir la hausse liée aux coûts des énergies

- ⇒ Installations sportives -295 K€ : tient compte principalement de la hausse des énergies et de divers travaux de remise à niveau suite à un audit énergétique - ces dépenses supplémentaires sont cependant compensées par l'impact du plan de sobriété, l'impact de l'amortisseur tarifaire électricité, la baisse du prix du gaz sur le 2ème semestre 2023 et les arbitrages sur certaines dépenses jugés non prioritaires
- ⇒ Aires d'accueil des GDV +160 K€ : impact du nouveau marché de gestion des aires d'accueil, avec prise en charge directe des coûts des fluides par SLA
- ⇒ Déchets ménagers +1429 K€ : dont 1400 K€ liés à l'indexation des marchés de traitement des déchets, aux nouveaux marchés nécessaires suite à l'extension des consignes de tri et au démarrage effectif en 2023 du marché lié à la mise en place d'un centre de transfert des déchets par la société SUEZ à St-Louis (+ 600K €) + prise en compte de la hausse des carburants et de l'allongement des tournées
- ⇒ Mobilité durable (nouvelle fonction suite à l'instauration du VM) +76K€ : inscription d'actions en faveur de la mobilité et covoiturage (abonnement Citiz, lancement d'une appli de covoiturage, ...) et dépenses de communication associées
- ⇒ Développement durable +62K€ : coût du marché de gestion des bornes électriques et étude trame verte et bleue (subventionnée à 80%)

📁 Chapitre 12 Charges de personnel : + 854 K€

Une évolution qui comprend notamment :

- ⇒ L'impact en année pleine des créations de postes ainsi que les différés de recrutements actés en 2022.
- ⇒ L'impact en année pleine de l'augmentation du point d'indice actée en juillet 2022.
- ⇒ Le renforcement de certains services fonctionnels et des services ressources, ainsi que la réintégration d'agents ayant quitté temporairement la collectivité dans le cadre de détachements auprès d'autres administrations.
- ⇒ L'augmentation du coût de l'assurance statutaire ainsi que la revalorisation de la participation au dispositif de protection sociale complémentaire (santé et prévoyance).
- ⇒ L'instauration du versement mobilité (nouvelle cotisation patronale de +0,6%) impactant l'ensemble de la masse salariale.

🔑 Chapitre 65 Autres charges de gestion courante: - 327 K€

- ⇒ SDIS +185 K€ : réajustement, à partir de 2021 et sur une période de 5 ans, de la contribution globale due par Saint-Louis Agglomération au titre de ses communes membres (179 K€) + majoration tenant compte de l'évolution générale des dépenses du SDIS
- ⇒ Transports scolaires +65 K€ : impact de la révision de prix des marchés (carburant)
- ⇒ Petite enfance -267 K€ : réajustement de la contribution versée par SLA pour l'exploitation des crèches en DSP pour tenir compte du versement direct du bonus CTG par la CAF à l'association gestionnaire
- ⇒ Habitat -898 K€ : fin en 2023 du plan de relance du logement (dispositif exceptionnel de l'Etat versé aux communes par l'intermédiaire de SLA = dépense / recette dans le BP 2022)
- ⇒ DSP Métrocars: +279 K€ : impact de l'avenant 4 à venir à la DSP tenant compte du passage du carburant en HVO et de la revalorisation des kms supplémentaires + impact de la révision des prix du marché en 2022 (pour rappel la dépense exceptionnelle liée à la compensation Covid inscrite en 2021 et 2022 au chap 67 pour 1,5 M n'a plus lieu d'être)
- ⇒ Subvention d'équilibre Pépinière Schlierbach +174 K€ : impact des travaux sur la toiture (panneaux photovoltaïques)

Budget de fonctionnement recettes - Principales évolutions 2022 - 2023

- Les produits et compensations fiscales, sont évalués à 59 865 K€ pour 2023, en augmentation par rapport au budget 2022 (+2 158 K€, soit + 3,7%), malgré la mise à niveau de la dotation EAP attendue (1 000 K€ au lieu des 4 470 K€ inscrits en 2022).

CHAPITRES 73 ET 74				
PRODUITS ET COMPENSATIONS FISCALES	BP+BS 2022	REALISE 2022	BP 2023	Commentaires BP 2023
TH / Fraction TVA	7 215 400	7 206 648	7 647 000	Compensation TH (revalorisation de la fraction de TVA 2023 +4,1%) et THRS (revalorisation des bases +7,1%)
FB / Compensation	5 396 440	5 533 451	5 850 000	Revalorisation des bases 2023 +7,1%
FNB	167 756	164 069	174 700	Revalorisation des bases 2023 +7,1%
Ta FNB	215 288	215 490	231 000	Revalorisation des bases 2023 +7,1%
CFE / Compensation	17 616 416	17 672 431	18 899 000	Revalorisation des bases 2023 +7,1%
CFE / Compensation EAP	4 470 000	-	1 000 000	Hypothèse au regard des données sur l'EAP connues à date + suppression de l'inscription des années 2021 et 22 (et des provisions associées en dépenses)
CVAE / Fraction de TVA	7 158 500	7 158 571	7 700 000	Compensation du produit de CVAE par une fraction de TVA (revalorisation + 4,1%)
IFER	1 070 700	1 095 839	1 143 000	Taux de revalorisation spécifique + 4,3%
TASCOM	1 067 700	1 262 055	1 200 000	Hypothèse de stabilité par rapport au réalisé 2022
FNGIR	851 400	851 474	851 400	Compensation figée
TEOM	11 723 300	11 795 827	12 700 000	Revalorisation des bases 2023 +7,1% + lissage des taux
Taxe Gémapi	161 400	142 502	174 300	Donnée: montant des cotisations
Taxe de séjour	130 000	232 622	220 000	Montant voté
Versement mobilité	-	-	1 800 000	Estimation pour la 1ère année de mise en place
Autres impôts et taxes	463 000	242 309	275 000	Rôles supplémentaires et droits d'anneaux Port de Kembs
TOTAL Fiscalité (Chap. 73 et 74)	57 707 300	53 573 288	59 865 400	-

Budget Principal

III. Les orientations budgétaires pour 2023

Budget de fonctionnement recettes - Principales évolutions 2022 - 2023

- Les autres dotations, évalués à 11 478 K€ pour 2023, sont également attendues en augmentation par rapport au budget 2022 (+237 K€, soit + 2,1%), avec une estimation à 1 050 K€ de la dotation inflation 2022 restant à percevoir, et malgré la fin du plan de relance du logement (recette 901 K€ en 2023, reversée aux communes).

AUTRES DOTATIONS NON-FISCALES	BP+BS 2022	REALISE 2022	BP 2023	Commentaires BP 2023
Dotation d'intercommunalité	685 900	685 958	754 500	Donnée (SIMCO)
Dotation de compensation des groupements de communes	4 889 700	4 889 583	4 889 500	Donnée (SIMCO)
FCTVA	25 000	34 496	25 000	Hypothèse de stabilité
D.G.D.	125 400	109 223	109 200	Hypothèse de stabilité par rapport au réalisé 2022
Autres	1 015 700	795 640	80 000	En 2022, plan de relance logement. En 2023, dotation apprentis
Régions	2 051 700	1 847 904	2 058 100	Prévisions au budget des différents services
Départements	113 200	123 615	257 300	Prévisions au budget des différents services
Autres communes	12 000	12 029	12 000	Prévisions au budget des différents services
Autres groupements	67 700	65 554	64 800	Prévisions au budget des différents services
Autres organismes	2 103 600	1 793 839	2 177 250	Prévisions au budget des différents services
Dotation inflation	150 000	150 911	1 050 000	Estimation de la dotation au titre de 2022: 1 200 K€ - acompte perçu : 150 K€
TOTAL Dotations non-fiscales (Chap 74)	11 239 900	10 508 752	11 477 650	-

2. Le budget d'investissement

Budget Municipal III. Les orientations budgétaires pour 2023

Les orientations 2023 : Situation avant arbitrages

La compilation des demandes d'investissement formulées par les services, en lien avec leur élu, aboutissait à un déficit de financement de 8,8 M€

Investissements courants	BP 2023	Grands projets	BP 2023	Autres dépenses	BP 2023
Acquisitions foncières	210 000 €	ZAE du Lys (futur BA)	17 500 €	Restes à réaliser 2022	2 753 520 €
Autres études Aménagement	335 144 €	ZA existantes (Blotzheim, Hégenheim,	1 047 000 €	Remb. en capital des emprunts	3 421 500 €
Fonds de concours aux communes	676 600 €	ZAI Grün Sierentz (futur BA)	246 600 €	Déficit reporté	274 128 €
Subv. Bailleurs sociaux	404 200 €	Aire GDV de Kembs	1 154 170 €	TOTAL Dépenses	19 459 935 €
Subv. d'équipement diverses	21 356 €	Déchetterie Ouest	810 000 €	Total recettes d'invest. envisagées	BP 2023
Déchets ménagers	1 301 000 €	Schéma directeur pistes cyclables	1 090 000 €	Subventions	1 639 207 €
Parc véhicules et divers	620 000 €	Cosec Collège de Kembs	500 000 €	Produits de cession	
Voirie	259 350 €	Pôle Santé St. Louis/Hésingue	176 000 €	FCTVA	1 549 016 €
Transports publics	640 700 €	Pôle Hagenthal Le Bas	1 364 493 €	Amortissements+ Op d'ordre	3 500 000 €
Sport	887 000 €	Panneaux Photovoltaïques	70 000 €	Excédent N-1 reporté + 1068	1 461 258 €
Patrimoine	491 600 €	Station vélo	292 000 €	Vir. de la section de fonct.	920 756 €
Moyens des services	396 074 €			Restes à réaliser 2022	1 566 390 €
Total investissements courants	6 243 024 €	Tourisme - Parc des carrières	- €	TOTAL Recettes d'investissement	10 636 626 €
		5A3F	- €		
		ZAE du Technoport	- €		
		CINE-Petite Camargue	- €		
		<i>Pour mémoire, ZA Ranspach (BA)</i>	<i>965 000 €</i>		
		TOTAL grands projets	7 732 763 €		
		TOTAL grands projets (hors BA)	6 767 763 €		
				Reste à financer	8 823 309 €

Accusé de réception en préfecture
088-200066058-20230315-20230315p3-DE
Date de l'émission : 21/03/2023
Date de réimpression : 21/03/2023

Budget Principal

III. Les orientations budgétaires pour 2023

Les orientations 2023 : Situation après arbitrages Direction

L'examen des propositions par la Direction et les échanges avec les services ont permis de réduire le reste à financer à 5,8 M€

Investissements courants	BP 2023	Grands projets	BP 2023		BP 2023
Acquisitions foncières	210 000 €	5A3F	- €	Restes à réaliser 2022	2 753 520 €
Aménagement	324 400 €	Déchetterie Ouest	410 000 €	Remb. en capital des emprunts	3 421 500 €
Fonds de concours aux communes	676 600 €	Pôle Hagenthal Le Bas	600 000 €	Déficit reporté + op. d'ordre	570 329 €
Subv. Bailleurs sociaux	404 200 €	Cosec Collège de Kembs	500 000 €	TOTAL Dépenses	17 684 369 €
Déchets ménagers	1 167 000 €	Aire GDV de Kembs	1 200 000 €		
Parc véhicules et divers	65 000 €	Schéma directeur pistes cyclables 2020-2030	777 728 €	Total recettes d'invest.	BP 2023
Voirie	368 000 €	ZA existantes (Blotzheim, Hégenheim, Hésingue)	1 047 000 €	Subventions	1 194 495 €
Transports publics	358 500 €	Pôle Santé St. Louis/Hésingue	170 000 €	Produits de cession	600 000 €
Sport	776 100 €	CINE-Petite Camargue	- €	FCTVA	1 389 000 €
Patrimoine	391 100 €	Panneaux Photovoltaïques	170 000 €	Amortissements+ Op d'ordre	3 517 400 €
Moyens des services	593 392 €	Station vélo	312 000 €	Excédent N-1 reporté + 1068	1 461 258 €
Total investissements courants	5 334 292 €	Navette clinique	- €	Vir. de la section de fonct.	2 125 296 €
		Tourisme - Parc des carrières	- €	Restes à réaliser 2022	1 566 390 €
		ZAE du Technoport	9 100 €	TOTAL Recettes d'investissement	11 853 839 €
		ZAE du Lys (futur BA)	162 300 €		
		ZAI Grün Sierentz (futur BA)	246 600 €	Reste à financer	5 830 530 €
		<i>Pour mémoire, ZA Ranspach (BA)</i>	1 010 000 €		
		TOTAL grands projets	6 614 728 €		
		TOTAL grands projets (hors BA)	5 604 728 €		

Budget Principal

III. Les orientations budgétaires pour 2023

Les orientations 2023 : Situation à l'issue des arbitrages du groupe de travail des élus du 22 février

Les arbitrages réalisés lors du groupe de travail des élus du Bureau ont permis de réduire le reste à financer à 3,26 M€

Investissements courants	BP 2023	Grands projets	BP 2023		BP 2023
Acquisitions foncières	210 000 €	5A3F	- €	Restes à réaliser 2022	2 753 520 €
Aménagement	324 400 €	Déchetterie Ouest	410 000 €	Remb. en capital des	3 421 500 €
Fonds de concours aux	676 600 €	Pôle Hagenthal Le Bas	600 000 €	Déficit reporté + op. d'ordre	558 128 €
Subv. Bailleurs sociaux	404 200 €	Cosec Collège de Kembs	500 000 €	TOTAL Dépenses	15 311 369 €
Déchets ménagers	1 167 000 €	Aire GDV de Kembs	- €		
Parc véhicules et divers	65 000 €	Schéma directeur pistes cyclables 2020-2030	497 728 €	Total recettes d'invest.	BP 2023
Voirie	263 000 €	ZA existantes (Blotzheim, Hégenheim, Hésingue)	1 047 000 €	Subventions	1 197 995 €
Transports publics	323 500 €	Pôle Santé St. Louis/Hésingue	- €	Produits de cession	600 000 €
Sport	450 100 €	CINE-Petite Camargue	- €	FCTVA	1 389 000 €
Patrimoine	411 100 €	Panneaux Photovoltaïques	170 000 €	Amortissements+ Op d'ordre	3 517 400 €
Moyens des services	270 593 €	Station vélo	370 000 €	Excédent N-1 reporté + 1068	1 461 258 €
Total investissements	4 565 493 €	Navette clinique	- €	Vir. de la section de fonct.	2 322 137 €
		Tourisme - Parc des carrières	- €	Restes à réaliser 2022	1 566 390 €
		ZAE du Technoport	9 100 €	TOTAL Recettes	12 054 180 €
		ZAE du Lys (futur BA)	162 300 €		
		ZAI Grün Sierentz (futur BA)	246 600 €	Reste à financer	3 257 189 €
		<i>Pour mémoire, ZA Ranspach</i>	362 000 €		
		TOTAL grands projets	4 374 728 €		
		TOTAL grands projets (hors BA ,	4 012 728 €		

Le Bureau et la Conférence des Maires du 2 mars 2023 ont pris connaissance des éléments suivants concernant les évolutions budgétaires proposées en section d'investissement :

Budget Principal III. Les orientations budgétaires pour 2023

Les orientations 2023 : Principaux projets retenus au BP 2023

1. Les grands projets :

- Déchetterie Ouest 410 K€ : démarrage des travaux pour 400 K€ (+3,4 M€ en 2024)
- Pôle Hagenthal Le Bas 600 K€ : crédits nécessaires à la démolition de la maison Wacker et aux premiers travaux
- Cosec Collège de Kembs 500 K€ : crédits nécessaires aux premiers travaux de desserte
- Schéma directeur pistes cyclables (2020-2030) 498 K€ : dont piste cyclable - Kappelen / Stetten 486 K€
- ZA existantes 1 047 K€ : ZAE Liesbach à Hésingue 767 K€ (travaux 730 K€ rue de Saverne + 37 K€ éclairage public LED) et ZAE mixte Haselaecker Blotzheim 280 K€ (pose du tapis final de chaussée)
- **Panneaux Photovoltaïques 170 K€ :**
 - Pépinière rue Cassagnou St-Louis : travaux de rénovation de la toiture pour étanchéité et pose des panneaux photovoltaïques 100 K€
 - COSEC Village Neuf: étude de Moe pour les travaux de mise en conformité du toit pour projet photovoltaïque 70 K€ (+300 K€ de travaux à prévoir en 2024)
- Station vélo gare de Saint-Louis 370 K€ : dont travaux gare (170 K€), équipement en Vélos (125 K€) + racks gare et P+R (60 K€)
- ZAE du Lys (futur BA) 162 K€ : dont clôture Baggerberg 120 K€ (obligatoire), études 27 K€
- ZAI Grün Sierentz (futur BA) 247 K€ : frais d'études.

2. Les investissements courants :

- **Acquisitions foncières 210 K€** : Finalisation d'acquisitions foncières liées au projet Tram3
- **Aménagement 324 K€** : étude Schéma de dvpt Cœur d'agglomération, étude contournement Est Héringue/Hégenheim (financée à 100% par une recette du Canton de Bâle-Campagne)
- **Fonds de concours aux communes 676 K€** : crédits nécessaires pour répondre aux demandes soumises par les communes à date
- **Subv. Bailleurs sociaux 404 K€** : accompagnement de la production de logements neufs et de la réhabilitation de logements pour les bailleurs sociaux publics et privés intervenant sur le territoire
- **Déchets ménagers 1 167 K€** :
 - Equipements de voirie 380 K€ : PAV enterré: 100 K€, PAV aérien 100K€ (+ 40 conteneurs jaunes dans les communes), renouvellement Bac OM 80K€ + Abribacs biodéchets 100K€
 - Travaux déchetterie de Sierentz 259 K€ (accessibilité et sécurité)
 - Travaux déchetterie de Bartenheim 380 K€ : travaux de mise aux normes (mise en demeure administrative)

Accusé de réception en préfecture
088-200066058-20230315-20230315p3-DE
Date de livraison papier : 21/03/2023
Date de réception en préfecture : 21/03/2023

Budget Principal

III. Les orientations budgétaires pour 2023

- **Matériel roulant Déchets ménagers** : pas de crédits inscrits en 2023.
Les crédits nécessaires au renouvellement d'1 BOM (270 K€) et à l'acquisition des équipements nécessaires pour la déchetterie Ouest (300 K€ pour 1 porte conteneur + 1 engin de tassement) seront inscrits seulement en 2024 compte tenu des délais de livraison.
- **Matériel de transport 65 K€** : enveloppe annuelle de renouvellement VU et VL pour tous les services
- **Voirie 263 K€** : renouvellement de la couche de roulement du giratoire de l'énergie Kembs, LED Bd Alsace
- **Transports publics et mobilité durable 324 K€** : divers travaux tram 105 K€ (avec à prévoir à l'avenir les travaux Place Mermoz pour 450 K€) et travaux réseau Distribus 95 K€ + primes vélo et autres actions de mobilité durable 124 K€
- **Sport 450 K€** : dont divers travaux COSEC 69 K€, Salle Multisports 36 K€, Piscine couverte 94 K€, Centre nautique 177 K€
- **Patrimoine 411 K€** dont 123 K€ dispositif anti GDV au Collège Nerval, 61 K€ étanchéité toiture Maison du Lertzbach, 30 K€ de travaux d'accessibilité.
- **Moyens des services 270 K€** : dépenses d'équipement et travaux courants pour les autres services.

Budget principal

III. Les orientations budgétaires pour 2023

Les orientations 2023 : Reste à financer

A l'issue des différents niveaux d'arbitrages, l'évaluation des besoins de financement nécessaires en 2023 pour couvrir les engagements de la collectivité et des recettes raisonnablement prévisibles laissait apparaître un **déficit de financement résiduel de 3,26 M€**, même en mobilisant l'ensemble des capacités d'autofinancement de la section de fonctionnement.

Les élus du Bureau et de la Conférence des Maires réunis le 2 mars 2023 proposent ainsi très majoritairement de couvrir ce déficit par une augmentation de 2 points de la taxe foncière sur les propriétés bâties.

⇒ Cette augmentation de la fiscalité représente une recette supplémentaire pour la collectivité de **3,24 M€**.

⇒ Pour 2023, les taux des différentes taxes seraient ainsi les suivants :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties: 5,60% (contre 3,60% en 2022)
- Taxe foncière sur les propriétés non-bâties: 11,45% (inchangé)
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 5,20% (inchangé)
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères: : 11,79% (lissage des taux)
- Cotisation foncière des entreprises: 24,85% (inchangé)

Lissage des taux de TEOM:

Dans le cadre de l'extension de la TEOM à l'ensemble du territoire de SLA au 1^{er} janvier 2022, le Conseil communautaire a approuvé l'harmonisation sur 3 ans des taux de TEOM en vigueur (délibération du 15/09/2021) pour converger vers un **taux unique de 11,83% en 2024**.

	2022 Année 1	2023 Année 2	2024 Année 3
Ex-CA3F	11,83%	11,83%	11,83%
Ex-CCPSierentz	11,48%	11,66%	11,83%
Ex-CCPSundgau	11,48%	11,66%	11,83%
Taux moyen Pondéré	11,74%	11,79%	11,83%

3. Les nouveaux équilibres suite à la Conférence des Maires du 2 mars 2023

Budget municipal III. Les orientations budgétaires pour 2023

Section de fonctionnement

L'augmentation de 2 points de la taxe foncière sur les propriétés bâties permet d'améliorer le résultat de fonctionnement, qui passerait ainsi à 5 566 K€

	Après Conférence des Maires		
	BP 2023	Evolution	En %
Dépenses de fonctionnement			
011. Charges à caractère général	19 140 880	1 393 980	7,9%
012. Charges de personnel et frais assimilés	13 998 000	854 000	6,5%
014. Atténuations de produits	25 833 500	- 2 400	0,0%
023. Virement à la section d'investissement			
042. Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 347 500	68 271	2,1%
65. Autres charges de gestion courante	11 026 066	- 352 284	-3,1%
66. Charges financières	580 700	- 18 900	-3,2%
67. Charges exceptionnelles	33 859	- 1 710 151	-98,1%
68. Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	27 000	- 4 467 000	-99,4%
TOTAL dépenses	73 987 505	- 4 234 484	-5,4%
Recettes de fonctionnement			
002. Résultat d'exploitation reporté	149 142	- 2 920 003	-95,1%
013. Atténuations de charges	70 000	- 59 000	-45,7%
042. Opérations d'ordre de transfert entre sections	141 000	- 840 682	-85,6%
70. Ventes de produits fabriqués, prestations de	3 706 350	22 850	0,6%
73. Impôts et taxes	52 299 980	7 634 480	17,1%
74. Dotations, subventions et participations	22 287 138	- 1 994 562	-8,2%
75. Autres produits de gestion courante	712 250	- 187 600	-20,8%
76. Produits financiers			
77. Produits exceptionnels	187 850	- 760 032	-80,2%
TOTAL recettes	79 553 710	895 451	1,1%
Virement possible à la section d'investissement	5 566 205		

Budget Principal

III. Les orientations budgétaires pour 2023

Section d'investissement

L'ensemble des arbitrages réalisés et l'augmentation de 2 points de la taxe foncière sur les propriétés bâties permettent ainsi d'équilibrer le budget d'investissement :

Investissements courants	BP 2023	Grands projets	BP 2023
Acquisitions foncières	210 000 €	5A3F	- €
Aménagement	324 400 €	Déchetterie Ouest	410 000 €
Fonds de concours aux communes	676 600 €	Pôle Hagenthal Le Bas	600 000 €
Subv. Bailleurs sociaux	404 200 €	Cosec Collège de Kembs	500 000 €
Déchets ménagers	1 167 000 €	Aire GDV de Kembs	- €
Parc véhicules et divers	65 000 €	Schéma directeur pistes cyclables	497 728 €
Voirie	263 000 €	2020-2030	
Transports publics	323 500 €	ZA existantes (Blotzheim, Hégenheim, Hésingue)	1 047 000 €
Sport	450 100 €	Pôle Santé St. Louis/Hésingue	- €
Patrimoine	411 100 €	CINE-Petite Camargue	- €
Moyens des services	257 472 €	Panneaux Photovoltaïques	170 000 €
Total investissements courants	4 552 372 €	Station vélo	370 000 €
		Navette clinique	- €
		Tourisme - Parc des carrières	- €
		ZAE du Technoport	9 100 €
		ZAE du Lys (futur BA)	162 300 €
		ZAI Grün Sierentz (futur BA)	246 600 €
		<i>Pour mémoire, ZA Ranspach (BA)</i>	<i>331 784 €</i>
		TOTAL grands projets	4 344 512 €
		TOTAL grands projets (hors BA)	4 012 728 €

	BP 2023
Restes à réaliser 2022	2 753 520 €
Remb. en capital des emprunts	3 421 500 €
Déficit reporté + op. d'ordre	558 128 €
TOTAL Dépenses	15 298 248 €
Total recettes d'invest.	BP 2023
Subventions	1 197 995 €
Produits de cession	600 000 €
FCTVA	1 389 000 €
Amortissements+ Op d'ordre	3 517 400 €
Excédent N-1 reporté + 1068	1 461 258 €
Vir. de la section de fonct.	5 566 205 €
Restes à réaliser 2022	1 566 390 €
TOTAL Recettes	15 298 248 €
Reste à financer	- 0 €

4. Structure et gestion de la dette

L'encours de la dette au titre du Budget Principal s'élève à 40 642 249 € (36 000 729 € au 01/01/2022).

NB : l'encours de dette repris dans les documents budgétaire comprend, outre la dette auprès des établissements de crédits détaillée ici, le capital restant dû sur un achat en viager.

La dette par habitant s'établit à 475 € par habitant (432 € au 01/01/2022)

Synthèse de la dette au 01/01/2023

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de contrats
40 649 249 €	1,44%	15 ans et 5 mois	8 ans	29

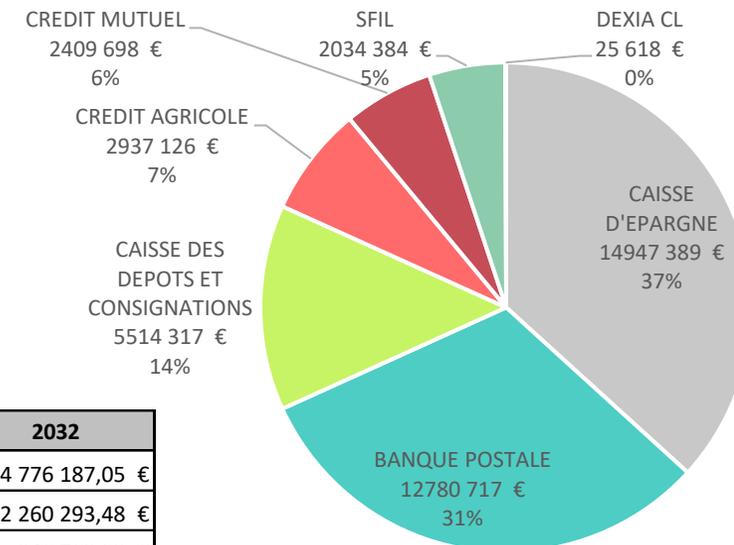
Structure de la dette par type de taux

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	35 191 925 €	86,57%	1,25%
Variable	466 667 €	1,15%	2,15%
Livret A	4 990 657 €	12,28%	2,75%
Ensemble des risques	40 649 249 €	100,00%	1,44%

Profil d'extinction

	2023	2024	2025	2026	2027	2032
Encours moyen	39 129 466,09 €	35 812 542,69 €	32 825 155,39 €	29 995 525,34 €	27 253 639,84 €	14 776 187,05 €
Capital payé sur la période	3 373 375,88 €	3 281 517,39 €	2 822 514,34 €	2 824 549,42 €	2 613 755,64 €	2 260 293,48 €
Intérêts payés sur la période	594 469,73 €	603 212,93 €	533 808,56 €	465 647,80 €	422 008,59 €	246 763,92 €
Taux moyen sur la période	1,54%	1,64%	1,56%	1,52%	1,52%	1,63%

Structure de la dette par établissement de crédit





Le budget annexe eau potable

Rappel: les budgets annexes Eau Régie et DSP ont été fusionnés au 1^{er} janvier 2023

- ⇒ Les services de l'Etat imposaient jusqu'à tout récemment de suivre les activités gérées en régie et en DSP au sein de deux budgets annexes indépendants, mais leur position a évolué, notamment depuis un jugement de la Cour administrative d'appel de Nantes du 08 janvier 2021. La Préfecture du Haut-Rhin a ainsi émis le 20 septembre 2022 une circulaire demandant aux collectivités concernées de ne conserver qu'un budget annexe unique par compétence.
- ⇒ A compter du 1er janvier 2023, les deux budgets annexes sont donc fusionnés. Pour autant, les opérations relevant de la gestion en régie et celles relevant de la gestion en DSP restent suivies de manière distincte à l'intérieur de ce budget unique.
- ⇒ Par ailleurs, le mode d'assujettissement à la TVA est maintenant homogène, l'ensemble du budget fusionné étant désormais assujetti à la TVA. Les services fiscaux ont avalisé ce changement au travers d'un rescrit fiscal.
- ⇒ Enfin, conformément aux exigences de la DGFIP, le budget fusionné « Assainissement » est doté maintenant de l'autonomie financière c'est-à-dire d'un compte au Trésor indépendant du budget principal.

1. Les recettes d'exploitation

Chap.	Nature des recettes	BP + BS 2022	CA prév. 2022	BP 2023	Delta 2022/2023
70	Vente de produits	5 468 040	5 800 664	5 508 000	39 960
74	Subventions d'exploitation	5 000	2 596	- -	5 000
75	Autres produits de gestion courante	12 000	14 807	250 800	238 800
77	Produits exceptionnels	73 600	73 916	73 000	- 600
78	Reprises sur amortissements et provisions	-	-	12 000	12 000
	Total recettes réelles	5 558 640	5 891 982	5 843 800	285 160
042	Opérations de transferts entre sections	413 000	396 962	423 000	10 000
	Total des recettes d'ordre	413 000	396 962	423 000	10 000
002	Excédent reporté	4 380 364	4 380 364	4 190 297	- 190 066
	TOTAL GÉNÉRAL	10 352 004	10 669 308	10 457 097	105 094

- Ventes de produits 5 508 K€ (+ 40 K€): baisse des remboursements de branchements (-100 K€) et augmentation de 125 K€ des locations de compteurs (Ajustement abonnement à 36€/ sur 1 semestre)
- Autres produits de gestion courante 251 K€ (+239 K€): dont 239 K€ de subventions Agence de l'Eau au titre des PSE (Prestations de services environnementaux)

2. Les dépenses d'exploitation

Chap.	Nature des dépenses	BP + BS 2022	CA prév. 2022	BP 2023	Delta 2022/2023
011	Charges à caractère général	4 969 900	4 708 081	4 840 800	- 129 100
65	Autres charges de gestion courante	67 200	19 810	333 940	266 740
66	Charges financières	116 600	110 968	144 920	28 320
67	Charges exceptionnelles	317 981	28 976	105 000	- 212 981
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	11 600	11 529	12 000	400
	Total dépenses réelles	5 483 281	4 879 363	5 436 660	- 46 621
023	Virement à la section d'investissement	3 213 882	-	3 329 437	115 555
042	Amortissements	1 654 840	1 597 083	1 691 000	36 160
-	Total dépenses d'ordre	4 868 722	1 597 083	5 020 437	151 715
-	TOTAL GÉNÉRAL	10 352 004 €	6 476 447 €	10 457 097 €	105 094

- Charges à caractère général 4 840 K€ (-129 K€):
 - Achats d'études et prestations 200 K€ (+50 K€): dont 56 K€ d'animation sur le plan d'actions agricoles AAC Ermes
 - Les dépenses d'énergie sont prévues sensiblement à la hausse à 700 K€ (+200 K€) pour tenir compte du prix 2023 de l'électricité, malgré l'impact de l'amortisseur tarifaire.
 - Les frais de personnel du service Eau imputés au budget principal sont refacturés au budget annexe, pour un montant de 745 K€ pour 2023 (+15 K€)
 - Redevances Agence de l'Eau 1150 K€ (-625 K€): en 2022 avait été budgété le rattrapage du décalage de versement d'un semestre.
- Autres charges de gestion courante 334 K€ (+ 267 K€): dont 265 K€ de PSE
- Charges exceptionnelles 105 K€ (- 213 K€): titres annulés sur exercice antérieur
- L'équilibre de la section de fonctionnement permet un virement à la section d'investissement de 3 329 K€ en 2023.

3. Les recettes d'investissement

Chap.	Nature des recettes	BP + BS 2022	CA prév. 2022	RAR 2022	BP 2023
13	Subventions d'investissement	63 000	60 621	-	114 000
16	Emprunts et dettes assimilées	2 014 000	2 013 867	-	-
10	Dotations, fonds divers et réserves	75 000	77 079	-	-
27	Autres immobilisations financières	144 000	138 725	-	150 000
	Total recettes réelles	2 296 000	2 290 291	-	264 000
021	Virement de la section d'exploitation	3 213 882	-	-	3 329 437
040	Dotations aux amortissements	1 654 840	1 597 083	-	1 691 000
041	Opérations patrimoniales	294 000	160 540	-	250 000
	Total recettes d'ordre	5 162 722	1 757 623	-	5 270 437
001	Excédent reporté	2 504 436	2 504 436	-	3 459 257
	TOTAL GÉNÉRAL	9 963 158	6 552 350	-	8 993 694

4. Les dépenses d'investissement

Chap.	Nature des dépenses	BP + BS 2022	CA prév. 2022	RAR 2022	BP 2023
20	Immobilisations incorporelles	114 681	880	19 120	37 250
21	Immobilisations corporelles	3 168 253	1 287 585	522 175	1 376 800
23	Immobilisations en cours	5 484 214	813 323	2 348 413	3 548 437
16	Emprunts et dettes assimilées	437 000	433 804	-	468 500
	Total dépenses réelles	9 204 148	2 535 592	2 889 707	5 430 987
040	Opérations de transfert entre sections	413 000	396 962	-	423 000
041	Opérations patrimoniales	294 000	160 540	-	250 000
	Total dépenses d'ordre	707 000	557 501	-	673 000
001	Déficit reporté	-	-	-	-
10	Dotation au 1068	87 631	-	-	-
	TOTAL GÉNÉRAL	9 998 779 €	3 093 093 €	2 889 707 €	6 103 987 €

- Immobilisations incorporelles **37 K€** : Etude hydrogéologique Kembs
- Immobilisations corporelles **1 377 K€** :
 - Terrains 57 K€ : Acquisition parcelles Holcim interco SLN-Bartenheim
 - Travaux réseaux 1 288 K€ : branchements 620 K€ , renouvellement de matériels électrotechniques 150 K€, renouvellement de conduites 466 K€, extensions 51 K€
 - Matériel 32 K€
- Immobilisations en cours **3 548 K€**: dont sécurisation Leymen 100 k€ , logger 50 k€, extensions diverses 160 k€, nouveau puits P1 Bartenheim 424 k€ , renouvellement conduite et reprise des branchements Koetzingue et Knoeringue 310 k€, dépenses pour nouvelles ressources 1 500 k€.

5. Structure et gestion de la dette

Synthèse de la dette au 01/01/2023

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nb de contrats
7 598 312 €	1,80%	18 ans et 6 mois	9 ans et 7 mois	27

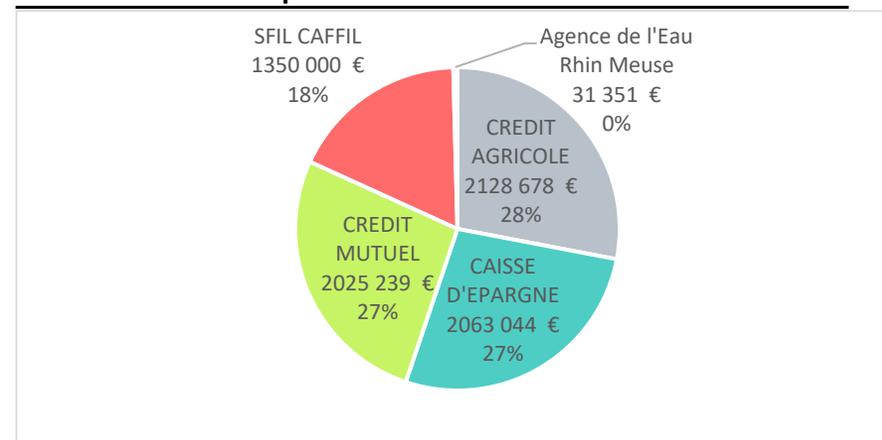
Structure de la dette par type de taux

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	7 086 683 €	93,27%	1,75%
Variable	0 €	0,00%	0,00%
Livret A	511 629 €	6,73%	2,46%
Ensemble des risques	7 598 312 €	100,00%	1,80%

Profil d'extinction

	2023	2024	2025	2026	2027	2032
Encours moyen	7 390 060,27 €	6 921 523,53 €	6 467 829,32 €	6 034 171,51 €	5 618 025,09 €	3 629 066,20 €
Capital payé sur la période	466 630,95 €	468 956,10 €	433 034,68 €	430 817,12 €	407 661,55 €	394 267,10 €
Intérêts payés sur la période	137 109,07 €	131 753,70 €	119 608,46 €	108 803,43 €	99 771,24 €	62 509,44 €
Taux moyen sur la période	1,84%	1,88%	1,83%	1,78%	1,76%	1,70%

Structure de la dette par établissement de crédit





Le budget annexe de l'assainissement

Le budget annexe de l'assainissement

Rappel : les budgets annexes Assainissement Régie et DSP ont été fusionnés au 1^{er} janvier 2023

- Les services de l'Etat imposaient jusqu'à tout récemment de suivre les activités gérées en régie et en DSP au sein de deux budgets annexes indépendants, mais leur position a évolué, notamment depuis un jugement de la Cour administrative d'appel de Nantes du 08 janvier 2021. La Préfecture du Haut-Rhin a ainsi émis le 20 septembre 2022 une circulaire demandant aux collectivités concernées de ne conserver qu'un budget annexe unique par compétence.
- A compter du 1er janvier 2023, les deux budgets annexes sont donc fusionnés. Pour autant, les opérations relevant de la gestion en régie et celles relevant de la gestion en DSP restent suivies de manière distincte à l'intérieur de ce budget unique.
- Par ailleurs, le mode d'assujettissement à la TVA est maintenant homogène, l'ensemble du budget fusionné étant désormais assujetti à la TVA. Les services fiscaux ont avalisé ce changement au travers d'un rescrit fiscal.
- Enfin, conformément aux exigences de la DGFIP, le budget fusionné « Assainissement » est doté maintenant de l'autonomie financière c'est-à-dire d'un compte au Trésor indépendant du budget principal.

Le budget annexe de
 l'assainissement

 1. Les recettes d'exploitation

Chap.	Nature des recettes	BP + BS 2022	CA prév. 2022	BP 2023	Delta 2022/2023
70	Vente de produits	7 244 074	7 831 906	7 496 900	252 826
74	Subventions d'exploitation	135 000	190 259	135 000	-
75	Autres produits de gestion courante	24 500	18 505	148 000	123 500
77	Produits exceptionnels	864 000	862 069	- -	864 000
78	Reprises sur amortissements et provisions	-	-	30 000	30 000
	Total recettes réelles	8 267 574	8 902 739	7 809 900	- 457 674
042	Opérations de transferts entre sections	1 124 500	1 079 054	1 132 000	7 500
	- Total des recettes d'ordre	1 124 500	1 079 054	1 132 000	7 500
002	Excédent reporté	2 385 433	2 385 433	2 227 659	- 157 774
	TOTAL GÉNÉRAL	11 777 507	12 367 226 €	11 169 559 €	-607 948 €

- Ventes de produits prévues pour 2023 :
 - Redevance 6 235 K€ (+489 K€) : 264 K€ d'abonnement et le reste de part variable
 - Autres recettes 1 262 K€ (-236 K€) : PFAC, participations travaux, contribution SIVOM Mulhouse
- Autres produits de gestion courante 148 K€ (+124 K€): dont 133 K€ de refacturation à VEOLIA de redevances d'occupation du domaine public (SNCF, VNF) sur des ouvrages relevant de la DSP
- Produits exceptionnels : pas de crédits en 2023 car ce poste permettait un transfert entre les budgets Régie et DSP, qui n'a plus lieu d'être après la fusion des budgets.

Le budget annexe de
 l'assainissement

2. Les dépenses d'exploitation

Chap.	Nature des dépenses	BP + BS 2022	CA prév. 2022	BP 2023	Delta 2022/2023
011	Charges à caractère général	3 930 889	3 510 995	4 024 000	93 111
65	Autres charges de gestion courante	1 236 750	1 127 906	1 131 300	- 105 450
66	Charges financières	712 000	505 593	800 400	88 400
67	Charges exceptionnelles	1 121 142	967 908	220 500	- 900 642
68	Dotations aux amortissements et aux provisions	29 400	29 316	30 000	600
	Total dépenses réelles	7 030 181	6 141 719	6 206 200	-823 981 €
023	Virement à la section d'investissement	681 326	-	904 359	223 033
042	Amortissements	4 066 000	3 997 848	4 059 000	- 7 000
-	Total dépenses d'ordre	4 747 326	3 997 848	4 963 359	216 033 €
-	TOTAL GÉNÉRAL	11 777 507 €	10 139 567 €	11 169 559 €	-607 948 €

- L'ensemble des postes de dépenses courantes ont été revus à la baisse dès que possible, notamment les travaux de petit entretien (-120 K€).
- A contrario, les dépenses d'énergie sont prévues sensiblement à la hausse à 600 K€ (+200 K€) pour tenir compte du prix 2023 de l'électricité, malgré l'impact de l'amortisseur tarifaire.
- Les frais de personnel du service Assainissement imputés au budget principal sont refacturés au budget annexe, pour un montant de 895 K€ pour 2023 (+15 K€)
- Le reversement à VEOLIA des redevances perçues sur les communes gérées en DSP est prévu à 1 000 K€ (-200 K€)
- L'équilibre de la section de fonctionnement permet un virement à la section d'investissement de 904 K€ en 2023.

Le budget annexe de l'assainissement

3. Les recettes d'investissement

Chap.	Nature des recettes	BP + BS 2022	CA prév. 2022	RAR 2022	BP 2023
13	Subventions d'investissement	-	43 200	-	-
16	Emprunts et dettes assimilées	-	-	-	-
10	Dotations, fonds divers et réserves	380 092	359 888		10 000
26	Participations et créances	-	1 500		-
27	Autres immobilisations financières	336 000	323 586		195 000
	Total recettes réelles	716 092	728 174		205 000
021	Virement de la section d'exploitation	681 326	-		904 359
040	Dotations aux amortissements	4 066 000	3 997 848		4 059 000
041	Opérations patrimoniales	702 500	529 905		315 000
	Total recettes d'ordre	5 449 826	4 527 753		5 278 359
001	Excédent reporté	1 645 854	1 645 854		1 519 432
	TOTAL GÉNÉRAL	7 811 772	6 901 781		7 002 791

Le budget annexe de
 l'assainissement

4. Les dépenses d'investissement

Chap.	Nature des dépenses	BP + BS 2022	CA prév. 2022	RAR 2022	BP 2023
20	Immobilisations incorporelles	33 625	880	32 625	-
21	Immobilisations corporelles	1 797 977	923 705	367 278	1 525 642
23	Immobilisations en cours	2 318 944	1 019 585	237 067	1 623 180
16	Emprunts et dettes assimilées	1 800 000	1 789 133	-	1 770 000
	Total dépenses réelles	5 950 545	3 733 303	636 970	4 918 821
040	Opérations de transfert entre sections	1 124 500	1 079 054	-	1 132 000
041	Opérations patrimoniales	702 500	529 905	-	315 000
	Total dépenses d'ordre	1 827 000	1 608 959	-	1 447 000
001	Déficit reporté	5 867	5 867	-	-
10	Dotation au 1068	28 354	28 354	-	-
	TOTAL GÉNÉRAL	7 811 766 €	5 376 482 €	636 970 €	6 365 821 €

- Immobilisations corporelles 1 526 K€:
 - Terrains 60 K€ : Acquisition terrain Village Neuf
 - Travaux réseaux 1 355 K€ : branchements neufs 1 165 K€ et 190 K€ de renouvellement de matériels électrotechniques
 - Matériel 100 K€: renouvellement caméra
- Immobilisations en cours 1 623 K€: dont 70 k€ Dévoiement réseau Wentzwiller, 210 k€ extensions , 250 k€ filtrage boues STEP Sierentz , 205k€ réhab. réseaux Rantzwiller, 280k€ chemisage

Le budget annexe de l'assainissement

5. Structure et gestion de la dette

Synthèse de la dette au 01/01/2023

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nb. de contrats
17 420 799 €	3,74%	11 ans et 1 mois	6 ans et 1 mois	52

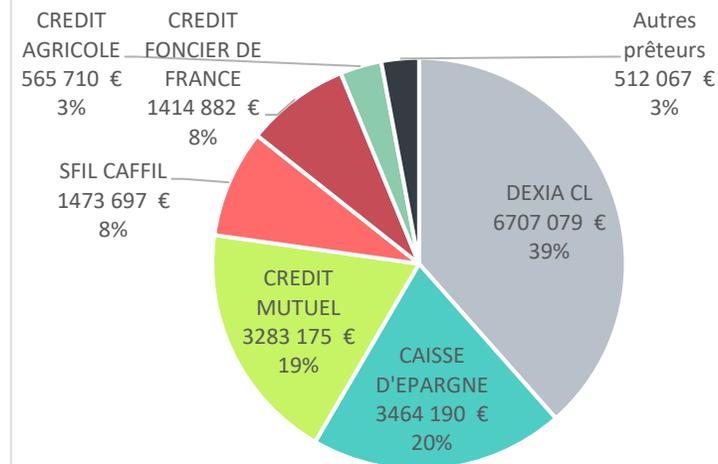
Structure de la dette par type de taux

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen (ExEx, Annuel)
Fixe	17 082 845 €	98,06%	3,79%
Variable	193 955 €	1,11%	0,27%
Livret A	144 000 €	0,83%	2,75%
Ensemble des risques	17 420 799 €	100,00%	3,74%

Profil d'extinction

	2023	2024	2025	2026	2027	2032
Encours moyen	16 402 088,63 €	14 655 548,67 €	12 951 300,41 €	11 235 851,29 €	9 535 194,46 €	3 396 437,55 €
Capital payé sur la période	1 766 686,84 €	1 683 465,79 €	1 702 994,56 €	1 693 353,88 €	1 700 903,25 €	778 453,52 €
Intérêts payés sur la période	637 131,30 €	573 435,56 €	508 311,27 €	442 546,49 €	377 700,35 €	116 079,74 €
Taux moyen sur la période	3,70%	3,69%	3,67%	3,64%	3,59%	3,21%

Structure de la dette par établissement de crédit





Le budget annexe de la pépinière d'entreprises

Le budget annexe de la
 pépinière d'entreprises

A. Les recettes d'exploitation

Produits de gestion courante: 85 K€ loyers

Produits exceptionnels 205 K€ (+169K€) : Subvention d'équilibre (du budget principal) pour permettre de couvrir les dépenses

Chap.	Nature des recettes	BP + BS 2022	CA prév. 2022	BP 2023	Delta 2022/2023
70	Vente de produits	2 500	1 598	2 500	-
75	Autres produits de gestion courante	90 000	92 535	85 000	- 5 000
77	Produits exceptionnels	30 561	30 211	204 866	174 305
	Total recettes réelles	123 061	124 344	292 366	169 305
042	Opérations de transferts entre sections	49 000	47 071	49 000	-
	Total des recettes d'ordre	49 000	47 071	49 000	-
002	Excédent reporté	62 215	62 215	38 528	- 23 686
	TOTAL GÉNÉRAL	234 276	233 629	379 895	145 619

Le budget annexe de la
 pépinière d'entreprises

B. Les dépenses d'exploitation

Chap.	Nature des dépenses	BP + BS 2022	CA prév. 2022	BP 2023	Delta 2022/2023
011	Charges à caractère général	139 205	109 810	150 950	11 745
65	Autres charges de gestion courante	500	489	500	-
66	Charges financières	7 600	7 481	6 000	- 1 600
67	Charges exceptionnelles	2 600	1 697	1 500	- 1 100
	Total dépenses réelles	149 905	119 477	158 950	9 045
023	Virement à la section d'investissement	6 371	-	141 945	135 574
042	Amortissements	78 000	75 624	79 000	1 000
	Total dépenses d'ordre	84 371	75 624	220 945	136 574
-	TOTAL GÉNÉRAL	234 276 €	195 101 €	379 895 €	145 619

Charges générales : 151 K€ , dont énergie 58 K€ (+26 K€) avec augmentation des tarifs d'électricité et impact amortisseur, refacturation des dépenses de personnel 44 K€

Virement à la section d'investissement : 136 K€ pour couvrir les dépenses d'investissement

Le budget annexe de la
 pépinière d'entreprises

C. Les recettes d'investissement

Chap.	Nature des recettes	BP + BS 2022	CA prév. 2022	RAR 2022	BP 2023
13	Subventions d'investissement	-	-		3 360
16	Emprunts et dettes assimilées	4 250	2 750		3 000
10	Dotations, fonds divers et réserves	-	-		-
	Total recettes réelles	4 250	2 750		6 360
021	Virement de la section d'exploitation	6 371	-		141 945
040	Dotations aux amortissements	78 000	75 624		79 000
041	Opérations patrimoniales	-	-		-
	Total recettes d'ordre	84 371	75 624		220 945
001	Excédent reporté	146 291	73 145		26 809
	TOTAL GÉNÉRAL	234 912	151 520		254 113

Le budget annexe de la
 pépinière d'entreprises

D. Les dépenses d'investissement

Chap.	Nature des dépenses	BP + BS 2022	CA prév. 2022	RAR 2022	BP 2023
20	Immobilisations incorporelles	4 700	620	1 450	-
21	Immobilisations corporelles	58 916	33 351	3 163	44 600
23	Immobilisations en cours	13 900	10 169	-	118 000
16	Emprunts et dettes assimilées	35 750	33 950	1 500	36 400
	Total dépenses réelles	113 266	78 091	6 113	199 000
040	Opérations de transfert entre sections	49 000	47 071	-	49 000
041	Opérations patrimoniales	-	-	-	-
	Total dépenses d'ordre	49 000	47 071	-	49 000
	TOTAL GÉNÉRAL	162 266	125 162	6 113	248 000

➔ Panneaux photovoltaïques pour autoconsommation 30 K€, travaux toiture nécessaires pour la pose des panneaux 118 K€ et passage éclairage en LED 8 K€.

Le budget annexe de la pépinière d'entreprises

E. Structure et gestion de la dette

Synthèse de la dette au 01/01/2023

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen (ExEx, Annuel)	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nb de contrats
191 198 €	3,34%	5 ans et 4 mois	2 ans et 10 mois	1

Structure de la dette par type de taux

Type	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	191 198 €	100,00%	3,34%
Variable	0 €	0,00%	0,00%
Ensemble des risques	191 198 €	100,00%	3,34%

Profil d'extinction

	2023	2024	2025	2026	2027	2032
Encours moyen	176 330,08 €	143 632,41 €	109 756,93 €	74 793,04 €	38 660,96 €	0,00 €
Capital payé sur la période	32 242,91 €	33 320,16 €	34 433,40 €	35 583,86 €	36 772,74 €	
Intérêts payés sur la période	5 913,25 €	4 836,00 €	3 722,76 €	2 572,30 €	1 383,42 €	
Taux moyen sur la période	3,29%	3,29%	3,30%	3,30%	3,30%	-

Structure de la dette par établissement de crédit

Prêteur	CRD	% du CRD
CAISSE D'EPARGNE	191 198 €	100,00%
Ensemble des prêteurs	191 198 €	100,00%



Le budget annexe de la zone d'activité d'Attenschwiller

Le budget annexe de la zone d'activité d'Attenschwiller

Les réalisations 2022 font apparaître un déficit d'exploitation de 117 K € et un excédent d'investissement de 149 K€, soit un solde global de +32K€

Budget 2023

2023 marque la fin de ce budget annexe par la vente de 2 parcelles à SCI les 3 Fleurs pour 135 K€, 2 parcelles à SCI Marck pour 61 K€ et 2 parcelles dont la vente est en cours de finalisation estimées à 138 K€.

Section de fonctionnement : +334 K€

Recettes réelles 334K€ de ventes de terrains

Section d'investissement : +32 K€

Reprise du résultat 2022 et pas d'opérations nouvelles 2023.

Soit un solde global de +366 K€ prévu pour 2023.



Le budget annexe de la zone d'activité du Technoparc

Le budget annexe de la zone d'activité du Technoparc

Les réalisations 2022 font apparaître un excédent d'exploitation de 1 701 K€ et un déficit d'investissement de 1 322 K€, soit un solde global de +379 K€

Budget 2023

Section de fonctionnement : -49 K€

Dépenses réelles 231K€ (études et prestations de services pour 44K€ et mise en place d'un nouveau dispositif anti-intrusion des gens du voyage pour 187 K€)

Recettes réelles 182K€ (vente du lot 2bis à Europroduction pour 149 K€ et solde de la subvention pour le déploiement de la fibre pour 33 K€)

Un lot (lot 3) reste à vendre.

Section d'investissement : +379 K€

Reprise du résultat 2022 et pas d'opérations nouvelles 2023.

Soit un solde global de +330 K€ prévu pour 2023.



Le budget annexe de la zone d'activité de Ranspach-le-Bas

Le budget annexe de la zone d'activité de Ranspach-le-Bas

Les réalisations 2022 font apparaître un résultat d'exploitation de 0 K€ et un déficit d'investissement de 47K€, soit un solde global de -47 K€.

Budget 2023

Section de fonctionnement : -286 K€

Dépenses réelles 286 K€ (rachat des terrains à la commune de Ranspach-le-Bas pour 248 K€, études et prestations de services pour 37 K€)

NB : il n'est pas prévu de travaux en 2023. Le calendrier de démarrage des travaux devra être arbitré au regard de la situation financière de l'agglomération et du recalage à venir du PPI.

Section d'investissement : -47 K€

Reprise du résultat 2022 et pas d'opérations nouvelles 2023.

Soit un solde global de -332 K€ prévu pour 2023.



Le rapport ressources humaines

1. Evolution de la Fonction Publique Territoriale

Cette évolution sera marquée en 2023 par :

- ☞ La mise en œuvre de mesures programmées :
 - Poursuite de la restructuration des grilles indiciaires et de la revalorisation du point d'indice.
 - Revalorisation de l'indemnité compensatrice de hausse de la CSG.
 - Instauration d'une indemnité forfaitaire de télétravail à l'ensemble des agents remplissant les conditions fixées par la réglementation.
 - Mise en place de politique d'attractivité des emplois à travers la mise en œuvre de mesures de revalorisations des salaires.
 - Revalorisation du dispositif de protection sociale complémentaire conformément aux Lignes Directrices de Gestion adoptées par SLA et modification des conditions de participation à la complémentaire santé souscrite par les agents.

👉 La poursuite de la mise en œuvre de la réorganisation des services :

- Réorganisation de la direction des sports ⇒ externalisation progressive de l'entretien des locaux.
- Renforcement des services « ressources » placés auprès de la Directrice Générale des Services ⇒ création d'un poste de coordonnateur CTG, d'un poste de responsable des marchés publics, ...
- Renforcement des équipes opérationnelles et poursuite de la stratégie de résorption des emplois précaires.
- Anticipation des départs à la retraite et réorganisation des services impactés, dont notamment le pôle aménagement et développement territorial.
- Consolidation des choix organisationnels opérés durant l'année écoulée.

2. Structure des effectifs et évolutions prévisionnelles

Effectif BP 2017 emplois permanents	Titulaire			Non titulaire			
	TC	dont TNC	répartition %	TC	dont TNC	dont CDI	répartition %
A	21	3	11,41%	6	2	2	40,00%
B	28	7	15,22%	6	1	2	40,00%
C	131	24	71,20%	3	1	1	
TOTAL	184			15			
Effectif BP 2018 emplois permanents	Titulaire			Non titulaire			
	TC	dont TNC	répartition %	TC	dont TNC	dont CDI	répartition %
A	22	3	11,52%	6	2	2	33,33%
B	28	8	14,66%	8	1	2	44,44%
C	138	28	72,25%	4	1	1	22,22%
TOTAL	191			18			
Effectif BP 2019 emplois permanents	Titulaire			Non titulaire			
	TC	dont TNC	répartition %	TC	dont TNC	dont CDI	répartition %
A	23	4	11,56%	9	4	2	45,00%
B	32	8	16,08%	10	2	2	50,00%
C	144	30	72,36%	1	1	1	5,00%
TOTAL	199			20			
Effectif BP 2020 emplois permanents	Titulaire			Non titulaire			
	TC	dont TNC	répartition %	TC	dont TNC	dont CDI	répartition %
A	29	6	13,30%	16	4	2	69,57%
B	29	5	13,30%	6	0	0	26,09%
C	160	39	73,39%	1	1	1	4,35%
TOTAL	218			23			

Effectif BP 2021 emplois permanents	Titulaire			Non titulaire			
	TC	dont TNC	répartition %	TC	dont TNC	dont CDI	répartition %
A	32	8	13,91%	17	4	4	73,91%
B	30	7	13,04%	6	0	0	26,09%
C	168	36	73,04%	0	0	0	0,00%
TOTAL	230			23			
Effectif BP 2022 emplois permanents	Titulaire			Non titulaire			
	TC	dont TNC	répartition %	TC	dont TNC	dont CDI	répartition %
A	35	9	14,77%	21	4	4	77,78%
B	35	8	14,77%	6	0	0	22,22%
C	167	29	70,46%	0	0	0	0,00%
TOTAL	237			27			
Effectif BP 2023 emplois permanents	Titulaire			Non titulaire			
	TC	dont TNC	répartition %	TC	dont TNC	dont CDI	répartition %
A	36	8	15,13%	19	3	3	79,17%
B	45	9	18,91%	5	0	0	20,83%
C	157	26	65,96%	0	0	0	0,00%
TOTAL	238			24			

- 👉 La structure des effectifs de Saint-Louis Agglomération reste similaire à celle constatée au niveau national dans la Fonction Publique Territoriale :
- La catégorie C représente près de 2/3 des effectifs, principalement dans la filière technique et administrative
 - Les catégories B et A représentent 1/3 des effectifs.

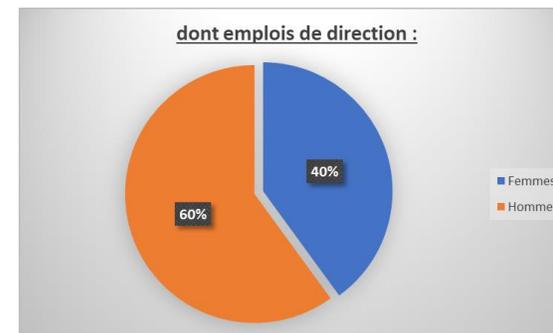
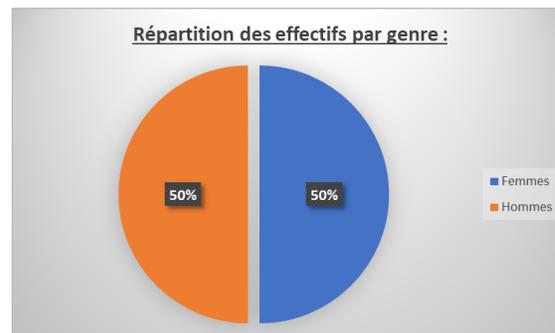
Une progression de la proportion des emplois de catégorie B et A est à noter depuis la fusion en 2017 compte tenu notamment de la technicité requise pour l'exécution de certaines compétences relevant de l'intercommunalité.

- 👉 La part des non titulaires sur emplois permanents (9 % des effectifs) reste stable et inférieure à la moyenne nationale (19 %).

A, Emplois permanents

Le rapport ressources humaines

	Effectif total	Effectif total en ETP
Titulaires / stagiaires	238 (90,84%)	226,33
- <i>dont hommes</i>	119	117,60
- <i>dont femmes</i>	119	109,03
Contractuels	24 (9,16%)	23,59
- <i>dont hommes</i>	8	8
- <i>dont femmes</i>	16	15,59
Total	262 (100%)	251,52



B, Emplois non permanents

- Nombre de postes maximum autorisé en 2023 par délibération : 99 postes
Conditions d'emploi : besoin saisonnier et accroissement temporaire d'activité
Principaux services concernés : sport (Centre Nautique, Piscine couverte, Cosec), déchets ménagers (collecte et déchetteries), patrimoine, médiathèque, petite enfance.
Principaux emplois concernés : maîtres-nageurs sauveteurs, agents de collecte, agents de déchetterie, conducteurs de véhicules poids-lourds, agents de maintenance, agents de nettoyage, agents d'accueil et de caisse, agents administratifs, auxiliaires de puériculture.
- Nombre d'apprentis : 7 postes (2 pour la filière administrative, 3 pour la filière sportive, 2 pour la filière médico-sociale).

C, Travailleurs handicapés

7,95% de l'effectif total au 1er janvier 2023, soit 21 agents.

Répartition par catégorie : catégorie A : 3 / catégorie B : 1 / Catégorie C : 17

Répartition par sexe : 8 femmes / 13 hommes.

3. Dépenses de personnel

Les charges de personnel constituent le 3^{ème} poste de dépenses de fonctionnement pour Saint-Louis Agglomération (13 998 000€).

Pour le personnel titulaire, les charges se décomposent en :

Traitement Brut Indiciaire :	5 795 000 €
Nouvelle Bonification Indiciaire et SFT :	201 000 €
Primes et indemnités :	1 872 000 €
Heures supplémentaires :	213 000 €
Charges patronales :	3 353 000 €

A ce stade, nous projetons une évolution de +854 000€ (soit + 6,5 % par rapport au budget consolidé 2022) qui comprend notamment :

- L'impact de la revalorisation du point d'indice de 3,5% acté par le gouvernement en juillet dernier et le « Glissement Vieillesse Technicité » (GVT) issu du déroulement des carrières des agents permanents.
- L'impact en année pleine des créations de postes ainsi que les différés de recrutements actés en 2022.
- le renforcement de certains services fonctionnels et des services ressources, ainsi que la réintégration d'agents ayant quitté temporairement la collectivité dans le cadre de détachements auprès d'autres administrations.
- L'augmentation du coût de l'assurance statutaire ainsi que la revalorisation de la participation au dispositif de protection sociale complémentaire (santé et prévoyance).
- L'instauration du versement mobilité (nouvelle cotisation patronale de +0,6%) impactant l'ensemble de la masse salariale.

4. Avantages en nature

3 agents bénéficient de logements par nécessité absolue de service considérés comme « avantage en nature », ces derniers étant concédés à titre gratuit. Les emplois concernés ont été listés par délibération et ont fait l'objet d'un avis favorable du Comité Social Territorial Local.

Sont concernés :

- Un emploi de chargé de l'entretien et du gardiennage du Cosec de Village-Neuf.
- Un emploi de chargé de l'entretien et de la maintenance des installations de la Piscine couverte.
- Un emploi de chargé de la sécurité et de la sûreté du Centre Technique.

5. Le temps de travail

La durée légale hebdomadaire du travail est de 35 heures dans la Fonction Publique.

Le décompte du temps de travail est réalisé sur la base d'une durée annuelle de 1 607 heures (hors journée de solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et application du droit local pour les journées du Vendredi Saint et du 26 décembre).

Par délibération du 15 décembre 2021, Saint-Louis Agglomération a révisé les modalités d'aménagement et de gestion du temps de travail applicables depuis le 1^{er} janvier 2022, conformément aux dispositions prévues par la loi de transformation de la Fonction Publique adoptée le 6 août 2019.

La journée de solidarité reste quant à elle fixée au lundi de Pentecôte.

Pour l'heure, la collectivité a déterminé plusieurs cycles de travail adaptés aux besoins de ses services :

- **Standard** : sur la base de 39 heures réparties sur 5 ou 6 jours avec RTT ou de 35 heures sur 4 ou 5 jours sans RTT.
- **Annualisé** : sur la base annualisée réglementaire de 1 607 heures (hors journée de solidarité) pour les agents travaillant suivant un rythme aléatoire en raison de la fluctuation de l'activité.
- **Spécifique** : cycles liés à de fortes sujétions selon la nature des missions et notamment en cas de travail de nuit, de dimanche ou en équipes par alternance et/ou modulation importante des plannings de travail.

MERCI POUR VOTRE ATTENTION

